

N° 06
1985

CHRONIQUES



NONTRONNAISES

Présentées par le GRHIN
Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais



SOMMAIRE

Présentation	GRHIN	-	-	-	P. 2
Connaissance d’Henri Delage	Jean Delage	-	-	-	P. 3
Piégut : ses marchés, son tramway	Marie-Thérèse Mousnier	-	-	-	P. 10
Sur les traces de Burgou	M. Thibaud	-	-	-	P. 19
Les dix dernières années de Du Guesclin	M. Perrard	-	-	-	P. 28
Règlement de Police municipale de la ville de Nontron du 20/12/1850 au 30/11/1889	Mme Clavaud	-	-	-	P. 36
Un lustre de Notre-Dame de Nontron	Mme Battut	-	-	-	P. 46
La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XX ^e siècle	M. Dupuis	-	-	-	P. 50

Illustrations

Portrait d’Henri Delage	-	-	-	-	-	-	-	P. 4
Jean Picatau de Sent-Barrancou	-	-	-	-	-	-	-	P. 7
Piégut : Gare des tramways	-	-	-	-	-	-	-	P. 16
Chanson de Piégut	-	-	-	-	-	-	-	P. 18
Burgou et l’auberge, rendez-vous de sa bande	-	-	-	-	-	-	-	P. 24
Château des Bernardières – vue d’ensemble	-	-	-	-	-	-	-	P. 30
Château des Bernardières – cour intérieure	-	-	-	-	-	-	-	P. 33
Lustre aux bougies de Notre-Dame de Nontron	-	-	-	-	-	-	-	P. 48
Travaux des champs.	-	-	-	-	-	-	-	P. 53

N.B. : *Les articles publiés dans ce présent numéro n’engagent que la responsabilité de leurs auteurs.*

NUMÉRO 6 !

Voici que paraît le 6^{ème} numéro des *Chroniques Nontronnaises*, alors que le GRHIN qui les édite a fêté le 6 décembre 1984, sa centième réunion et peut s'enorgueillir d'avoir engrangé en moins de 10 ans, 117 communications d'intérêt historique, toutes présentées, depuis 1976, à la rituelle soirée du 1er jeudi du mois.

Au fait, comment se compose un numéro des Chroniques ? Quels choix fait le bureau ? Il décide selon des critères bien définis : les textes sont publiés par ordre d'ancienneté de présentation, avec le souci de couvrir géographiquement notre secteur, de varier les genres, de donner la parole à tous. Car tout ce qui a été écrit vaut d'être publié et distribué, et cela se fera avec le temps. C'est un gros travail de réalisation artisanale (en progrès !) pour l'édition ; quant à la diffusion, nous aimerions que ceux qui trouvent plaisir à nous lire, nous aident à écouler nos brochures.

Dans ce numéro de l'été 1985, nous avons groupé les écrits de membres disparus, un hommage à un écrivain local, des événements ou règlements qui vous feront sourire : la trame même des jours d'un passé plus ou moins proche. Nous avons voulu vous intéresser et vous détendre...

Passéiste, le GRHIN ? Que non ! En cette fin de siècle, pour aborder l'avenir avec une tête solide et l'esprit ouvert, quoi de meilleur que de se sentir bien enraciné dans sa terre, avec derrière soi, les hommes qui ont fait notre histoire.

Le GRHIN



Retour de chasso Picatau de Sent Barrancou

... Un coq riba chas se, se bourgeiso le disset. « Ne vèse pas toun chi, Tu l'as pas toua ô moins ? » Olio de li repounrei, lu chassadour Toutet sa lèbre sur la tablo. « Et quello qui, se dit, ei-t-ello bravo ? ». Sa Fenno que couneissio sas capacitas disset en se mouquant. « Vouï, l'ei Bravo, Dijo doun cambe l'as tu payado ? ».

Du countrat d'Arliroso

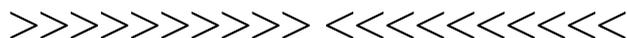
La gent de Gurtou an douna, Quauco vieillo chieiro trocado. Un Paubre bitoir cussouna, no marmito eipecounado. Trois linços de piti gouiat, un bujadier mai sa chanolo. Un viei chapeu tout eigibra, No quichenoto per la droto...

Chanson d'Arliroso

N'an marida l'Arliroso aveque un crâne gouiat. Un temoin do maridage ero diar de cantounie et lu segound temoin ero marin sur l'étang groulié. La pus rudo de la feto erobe la belo maï. La voulïo plumé lu mero, lu mero s'y favio pas... Par être urous sur ters Faurio pas de belo maï...

« Countoviorlo »

CONNAISSANCE D'HENRI DELAGE



Mon oncle Henri Delage est né à Lapouge en 1884, dans la commune de Saint-Estèphe. Son père, petit agriculteur, était né au milieu du siècle dernier à Saint-Saud ; il n'avait appris ni à lire, ni à écrire. Sa mère, née Gauthier, était de Lapouge.

Mon oncle avait un frère cadet, mon père, né en 1889, et une sœur qui est morte en bas-âge. Les deux frères fréquentèrent l'école primaire de Saint-Estèphe. Mon grand-père qui, peut-être parce qu'il était analphabète, fit de très gros efforts financiers pour que ses deux fils qui avaient montré des dons assez exceptionnels, puissent continuer leurs études à l'école primaire supérieur de Nontron.

A cette époque là, il était très rare que des fils d'une famille modeste prolongent leurs études au delà du certificat d'études : ils furent bien les seuls du hameau de Lapouge. Mon oncle et mon père ont été très sensibles aux efforts de ce père qui croyait sincèrement aux vertus de l'Education.

Mon oncle est entré Major à l'Ecole Normale de Périgueux en 1900. Il fut nommé instituteur en 1903 et enseigna successivement à Augignac, Miallet, Champeaux et Piégut. C'est-à-dire qu'il choisit de petites localités situées toutes dans cette région du Nontronnais qu'il affectionnait.

Il s'est marié en 1910 avec Marguerite Dumonteix, institutrice comme lui, d'origine modeste et paysanne comme lui, originaire de Champeaux.

Jeune, il ne s'éloigna guère du Nontronnais que pour effectuer son service militaire dans l'Est, puis à Limoges, et pour faire son devoir de soldat à la guerre de 1914-1918.

A sa retraite, il se retira à Nontron, en 1948, et, jusqu'à sa mort, le 10 septembre 1970, continua, jour après jour, ses travaux de recherches et ses fouilles de tous ordres. Il rangeait le tout très méticuleusement dans des boîtes ou des casiers soigneusement étiquetés, écrivait dans des cahiers d'une écriture très appliquée et déposait le tout dans une petite pièce du premier étage de sa maison qui lui servait de bureau et de petit musée.

Depuis quelques semaines, j'ai trié, lu, compulsé et évalué le fruit de toute une vie de recherche et, bien qu'étant assez souvent tenu au courant de ses activités multiples, j'ai été stupéfait de la quantité, de la qualité et de la variété de ses travaux, et j'étais loin de me douter que ses préoccupations l'avaient amené à s'intéresser à de si nombreux domaines.

Jeune homme, il semble avoir aimé la fréquentation des fêtes populaires et des bals de village comme le faisaient les garçons de son âge, dans un but de simple distraction.

C'est seulement vers 1904, aux environs de sa vingtième année, qu'il rédigea ses premiers écrits, écrits dont le Français est imprégné de Romantisme et qui ont pour sujet des descriptions sensibles de la nature, des pensées, des rêveries souvent proches des poètes symbolistes qu'il découvrait et admirait. Cette période, dont j'ignorais l'existence jusqu'à ces derniers jours, s'étendit jusqu'en 1910.

Voici quelques extraits de ses écrits :

Bicyclette et tempête

« Sous le vent violent courent les nuages noirs comme des ombres fantastiques, comme des fumées sombres.

Les rameaux craquent sous l'effort de la bourrasque et les feuilles envolées, peureuses, fuient comme des oiseaux.

Enveloppé d'un ample manteau noir et coiffé d'un feutre, un bi-cycliste suit la route qui serpente au flanc du coteau boisé, surplombant le ravin où bouillonne un ruisseau sauvage. La pente est rapide et l'homme qui fuit la tempête roule comme un spectre. C'est à peine si on peut l'apercevoir au passage. Il va, noir et furibond, l'œil sombre et le manteau flottant au vent. Son ardeur redouble, il dépasse le vent dans sa course audacieuse et les pies effrayées s'écartent de son chemin. On dirait une apparition funèbre, un cavalier échappé des contes de fées. On ne le voit déjà plus, perdu qu'il est dans le lointain sombre où gronde la rafale. »

Le Renouveau

« Tout à coup les grands froids sont passés. Les nuits froides ne sont plus qu'un souvenir et les vents doux se sont élevés. Plus de gelées blanches et de matinées piquantes : le givre est parti des branches encore nues. Un vent du sud doux comme une caresse nous a apporté le printemps sur son aile et les primevères ont hasardé leurs premières pousses. Ces premiers vents de mars après les bises glaciales ont une haleine si tiède que nous tressaillons en reconnaissant le printemps. Ce souffle est si vivifiant que la nature est toute rajeunie et rayonne d'espérance.

Puis le vent d'Ouest souffle avec persistance. Sa voix mugit comme aux tempêtes d'hiver, il sent l'océan et l'humidité. Il charrie des nuages gris chargés de pluie qui roulent pendant des semaines des cieux inépuisables. Les prés, naguère roux, redeviennent verts. Les blés violacés, blêmes de froid, ont revêtu un vert tendre que le soleil n'a pu encore faner. Les bourgeons boursouflent les rameaux ; derrière les haies exposées au midi, parmi les herbes sèches de la dernière saison, les pulmonaires fleurissent leurs perles bleues à côté des potentilles candides. Dans les prés marécageux se déroulent les feuilles en cœur des grands calthas.

Et toutes les autres plantes, à part quelques crucifères, dorment encore dans la terre humide.

Les nuits sont devenues veloutées et sereines, déjà pleines de murmures de grenouilles lointaines et de cris plaintifs de crapauds. Pas encore de rossignols. D'ici-là, nous aurons encore quelques journées froides. Le coucou n'est point encore revenu pleurer aux vallons solitaires mais les petits oiseaux s'égaient de ce retour du beau temps.

Printemps te voilà revenu avec tes belles nuits, tes chants d'oiseaux, tes nids, tes fleurs, tes amours et aussi hélas ! tes journées humides où la grive au cri argentin chante après l'averse de sa voix fraîche et limpide, ton cortège de maladies, tes chaleurs accablantes suivant tes journées humides.

On jouit surtout de la fin de l'hiver. Quand la nouvelle saison se sera affirmée, on la goûtera moins qu'à présent. Rien ne réjouit comme de voir fleurir les petits lamiers pourpres et voir se balancer les chatons soyeux des saules. »

C'est à Champeaux qu'il a écrit ses premiers textes patois, dans un environnement favorable, lui permettant d'observer et de noter le comportement des paysans, leurs réactions, leur langage imagé et leurs expressions savoureuses. Sans doute a-t-il d'abord observé et écouté, puis peut-être pris quelques notes et, progressivement, grâce à ses dons d'imagination, créé quelques uns des personnages hauts en couleur que l'on retrouvera bientôt mis en scène dans 'Picatau', personnages dont les originaux avaient attiré son regard dans les fêtes locales, foires ou marchés de la région qui étaient pour lui, m'a-t-il confié un jour, des lieux merveilleux d'observation.

Et souvent, le soir, quand son travail de maître d'école l'avait libéré, il lisait à ma tante ses notes ou ses ébauches, échangeait avec elle des idées, modifiait un texte, ajoutait ou retranchait un personnage suivant ses conseils ou ses suggestions.

Son patois lui était assez personnel, surtout par l'orthographe, et il n'était pas toujours d'accord avec les gens du 'Bournat' qui, d'après lui, pratiquaient un patois de la ville, trop intellectuel et trop éloigné du langage paysan dont il préférait la rusticité garante d'authenticité.

A cet égard, il avait fait des études comparatives avec la langue provençale de Mistral et d'autres auteurs de langue d'Oc, rédigé des cahiers de vocabulaire et de ce qu'il intitule 'graphic Bournat'. De son œuvre en patois, nous connaissons 'L' Arlirose', pièce jouée de nombreuses fois en Nontronnais ; 'Gurtou', pièce également jouée ; d'autres étaient en préparation :

- Ravoisier
- Le commissaire est bon enfant
- Théodore cherche des allumettes.

Il avait écrit de nombreuses histoires, non publiées, à savoir :

- Picatau à Paris
- Picatau médecin
- Picatau fait l'ours
- L'instituteur de Sent-Barrancou
- Le Ballon de Sent-Barrancou
- Le Tour de France etc. ...

Dès cette époque il s'intéressa à la préhistoire et après avoir lui-même trouvé quelques silex ; inculqua à ses élèves le goût de la recherche et constitua ainsi, progressivement, une collection importante. Chaque pièce portant le nom du découvreur et l'endroit de la découverte. Il se documenta, acheta de nombreux livres, prit contact avec quelques spécialistes des Eyzies, et fouilla lui-même le site auprès de la Nizonne bordé de falaises et d'abris rocheux. Cette collection s'augmenta lors de ses séjours à Piégut et à Nontron. Elle a été remise par mes soins à la ville de Nontron.

Ces recherches, orientées vers un lointain passé ne l'empêchaient pas de s'intéresser au présent et aux faits marquants de son époque : mobilisé pendant la guerre de 1914-1918, il écrivit à sa femme de nombreux témoignages sur la vie au front. Il dessina certains paysages pleins de désolation après les combats, fit des plans de terrain, consigna certains événements, et conserva de nombreux livres, articles ou photos de revues sur ce que fut la 'Grande guerre'.

Il n'a pas craint de s'intéresser à la T.S.F. dès la mise en vente des premiers postes récepteurs. Il acheta avant 1930 une petite auto à 3 places, une 5 CV Citroën à l'arrière pointu dans laquelle j'ai voyagé plusieurs fois et qui serait maintenant une pièce de musée. Retraité, il a effectué de nombreux voyages de groupes en Italie, Angleterre, Espagne et Benelux. Il consignait par écrit, sans doute jour après jour, dans des livres ou des cahiers, des découvertes qui l'émerveillaient et qui montrent son sens aigu de l'observation des êtres et des choses.

Henri Countoviorlo

Jean Picatau

De Sent-Barrancou

Viorlas en patois dô Nountrounés



H. Virmouneix, Imprimeur – Editeur
Thiviers (Dordogne)

Voici un extrait du carnet de voyage d'Espagne en été 1956 :

- « - *Réparation des routes par des pierres cassées avec de petites masses – pas de bulldozers.*
- *Anes et mulets, peu d'autos. Aucun tracteur vu jusqu'à Cordoue.*
- *A Séville, la voix retombe à la fin de la phrase (do, si, la, sol)*
- *Chaumes coupés haut au moment de la moisson, puis coupés ras et emmeulés pour donner au bétail.*
- *Des croix partout, même sur les meules de paille.*
- *Eglise : le Dieu espagnol n'aime pas voir la tête des femmes, mais aime celle des hommes.*
- *A propos de l'Escorial, énorme palais en forme de gril, élevé en commémoration du martyr de Saint-Laurent qui, paraît-il, avait dit : 'Je suis cuit d'un côté, tournez moi de l'autre', mon oncle conclut : 'il était dur à cuire !' »*

Vous voyez que ces observations n'ont rien de commun avec des extraits du guide bleu.

Henri Delage était un passionné de musique, sous toutes ses formes. Ayant appris seul à jouer de la guitare, il achetait aussi bien des livrets d'opérettes ou d'opéra que des chansons populaires de son époque et, quand nous allions lui rendre visite avec mes parents, il n'était pas rare que nous chantions pendant des heures ensemble, aidés de son accompagnement. J'ai trouvé des cahiers entiers où il avait recopié paroles et musiques les plus variées.

Les sujets les plus divers l'ont intéressé plus ou moins longuement. J'ai trouvé des écrits sur

- Les sciences naturelles avec de beaux dessins d'après nature ou d'après des livres.
- La végétation locale aux diverses saisons.
- L'astronomie.
- L'astrologie (Nostradamus l'intéressait beaucoup).
- Les maladies, les médecins, les remèdes.
- Les recettes de cuisine.
- La physique et la chimie.
- La géologie, l'histoire, la géographie.
- La religion, la philosophie.
- La préhistoire.
- La photographie.
- Les élections régionales
- Etc. ... Etc.

A la suite de cette énumération peut-être longue, mais indispensable à qui veut cerner cette personnalité qu'était Henri Delage, nous pouvons nous rendre compte qu'il fut, sa vie durant, un esprit ouvert aux problèmes concernant l'humanité en général, aux préoccupations de son époque, à toutes les nouveautés susceptibles d'exciter son imagination, ceci, n'excluant pas son intérêt pour un passé récent ou ancien ni son goût pour un régionalisme non sectaire. Esprit passionné et sensible, romantique même dans sa jeunesse, il savait être tolérant pour les autres tout en étant très exigeant pour lui-même. Sa bonhomie naturelle, son humour fin et discret, son libéralisme allié à une certaine sagesse venue avec la maturité lui avaient procuré la sympathie et le respect de ses semblables.

Quant à moi, je me rappelle avec émotion les propos qu'il me tenait quelques semaines avant sa mort : « *En somme, disait-il avec gravité, je crois que j'ai bien occupé ma vie.* »

Et je pense que, pour conclure cette causerie, nous n'avons aucune raison de douter de son jugement.

Communication donnée au GRHIN

Le 2 septembre 1982

Par M. Jean Delage

Archives du GRHIN n° 93.

Pourquoi le village de Piégut est-il choisi pour devenir le centre des transactions commerciales ?

Il est certain que l'on est en droit de se le demander, car, si la cité de Piégut paraissait être bien vivante au début du XVII^e siècle, Pluviers n'était pas sans présenter quelques avantages. Ce bourg était le siège de la paroisse et le restera pendant 265 ans. Il y résidait outre un notaire, plusieurs familles de notables. D'autre part, Pluviers se trouve aussi sur un chemin de grandes communications en donnant accès au Limousin et au Périgord.

Mais il y avait la châellenie de Piégut, qui était toujours le siège de la Justice seigneuriale civile et criminelle, et le centre de l'Administration fiscale de la région ; en dépit d'une vie seigneuriale qui se trouvait à son déclin et touchait à sa fin.

Effectivement, 6 ans après la création des marchés, ce château qui n'avait été habité que pendant une très courte période, sera délaissé par Charlotte de Fumel qui s'installera dans son château du Bourdeix, 'plus confortable'.

C'est alors qu'un autre élément intervient, l'histoire et la légende y sont étroitement mêlées. Voici les deux versions que nous laissons à votre choix.

Première version, version officielle : l'Histoire.

Ici, il est nécessaire d'évoquer le souvenir d'un événement local qui, il y a plus de trois siècles, émut profondément la région du Nontronnais à la fin du règne de Louis XIII.

Nous sommes en 1640, François de Vaucocourt, capitaine d'une compagnie de Chevaux-légers de l'armée de Savoie, seigneur d'Abjat et gouverneur de Thiviers, se présente dans le bourg d'Abjat à la tête de quelques cavaliers. Il y rencontre un premier obstacle. Après avoir été admonesté par les bourgeois rassemblés sous la halle, il continue à chevaucher sur Fargeas, en descendant vers le Bandiat. Au lieu-dit La Charelle, a lieu un engagement dans lequel le fils du chirurgien aurait d'un coup de carabine, tué le seigneur de Vaucocourt, dont le cadavre est immédiatement enfoui dans la rivière. Aujourd'hui même la légende se poursuit pour dire que « *le seigneur et son cheval dorment toujours sous une pierre du pont de la Charelle* ». Le pont actuel ne fut construit que vers 1772. Il coûta au curé 197 livres. Une souscription avait donné 169 livres dont 18 venaient de la comtesse d'Aydie. Les villages de Fargeas et de Peyrat avaient charroyé tous les matériaux sur place sans aucune rétribution.

L'autorité judiciaire présente cet événement comme une félonie et un acte de sédition contre le service du roi. C'est ici que la tradition populaire fidèlement conservée donne à cette révolte une toute autre cause ; car comment expliquer l'effervescence et la révolte populaire s'il n'y avait eu qu'une simple promenade ou parade militaire ? En fait, la rumeur publique prêtait d'autres intentions au seigneur d'Abjat.

Voici la seconde version qui nous fait entrer dans une belle légende :

François de Vaucocourt se rendait au village voisin de Fargeas pour voir, dit-on, et enlever une jeune fille dont la beauté l'avait séduit.

Peut-être le seigneur avait-il quelques excuses si l'on en juge par cette aimable description de la jeune personne. « *Tout son corps était d'une harmonie si parfaite, et la chair de son cou était si diaphane, qu'on pouvait y distinguer à travers, le vin ou l'eau qu'elle buvait* ».

De nos jours, on nous parle encore de la jeune beauté qui se transforma en dame-blanche, après avoir élu refuge dans le clocher d'Abjat, et qui hanta si longtemps les habitants des villages environnants. Légende qui se poursuit par le vol de grands oiseaux blancs autour du clocher. Ainsi va l'âme des jeunes filles ... si elles sont trop belles !

Quant à l'ami ou le fiancé de la jeune beauté, peu de précisions. Il s'appelait Simon ou Jean Masfrand et trouva la mort au cours du combat qu'il mena contre le seigneur d'Abjat. Il en reste une complainte populaire en patois, faite à l'époque de ces événements, dont les couplets sont trop incomplets pour être reproduits.

Il est établi qu'il y a eu rébellion. Quelle en fut la cause ? Les jugements n'en parlent pas. Faut-il admettre qu'il s'agissait de l'enlèvement d'une jeune fille ? Nous serions portés à le croire en voyant figurer dans les poursuites, le père, l'oncle maternel et tous les parents de celle-ci.

La légende s'achève et nous entrons dans la réalité, car ce crime passionnel, appelé meurtre de la Charelle, eut de très lourdes conséquences.

Le procès :

Une commission fut établie devant la Cour de Nérac pour instruire cette procédure. Elle porta les 6 et 8 mai 1641, un terrible jugement sur les poursuites de Gaston de Vaucocourt, frère du défunt.

Le sergent royal déchu de son office est accusé de forfaiture, et condamné à être rompu et brisé vif sur un échafaud dressé sur la place de Nérac. Son corps est attaché sur une roue pour y demeurer jusqu'à ce que mort s'en suive. Auparavant, il avait été appliqué la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire avouer la vérité au sujet de ses complices. Il fut affligé d'un écriteau 'devant et derrière' où sont écrits ces mots : Séditieux et meurtrier. Il est condamné au paiement de 200 livres pour l'église où le défunt est inhumé.

Au second jugement du 8 mai, deux autres inculpés auxquels sera appliquée la question. Ils seront condamnés à servir le roi, 'dans les galères' pendant trois ans. Seize autres seront déclarés contumaces et défaillants. Dix autres seront condamnés à être rompus et brisés vifs sur un échafaud dressé sur la place publique d'Abjat. Huit autres seront pendus et étranglés à des potences dressées sur ladite place 'si ils sont pris et appréhendés, sinon en effigie...' Quatre autres seront pris au corps pour être conduits en prison au château de Nérac. Quarante et un habitants sont déclarés contumaces et défaillants, convaincus des crimes de sédition et révolte contre les armes du roi. Quarante autres et généralement tous ceux du bourg et paroisse d'Abjat, sont condamnés à cinq mille livres envers le roi, applicables à la réparation du château de Nérac. Tous les sus-nommés sont en outre condamnés à trois mille livres pour faire prier Dieu pour l'âme du défunt ; et distribuer aux églises et au couvent de Thiviers et Nérac. Les cloches du bourg d'Abjat seront descendues et la principale pesant 1800 livres, placée dans la chapelle de Saint Laurent de Thiviers où le sieur de Vaucocourt a été inhumé. Les autres cloches sont transférées à Limoges. Une croix sera placée au lieu où a été tué le seigneur de Vaucocourt, elle portera le jugement gravé. Tous les habitants sont condamnés à quinze mille livres de dommages et intérêts et aux dépens. La halle sera démolie, et à sa place on érigea une pyramide expiatoire sur laquelle sera gravé le présent jugement, et enfin les marchés et foires qui furent supprimés, achèveront de ruiner cette malheureuse commune.

Ce dernier fait ne nous permet-il pas d'établir une relation entre la suppression des marchés d'Abjat en mai 1641 et la création de ceux de Piégut en mai 1642 ?

Une dernière note nous communique que, plus tard, après avoir traité avec les héritiers du défunt seigneur, pour les intérêts civils moyennant la somme de 28000 livres tournois, la commune d'Abjat recourut à la clémence royale. Des lettres d'abolition données en Août 1644, adoucirent ses plaies et plusieurs habitants fugitifs furent autorisés à rentrer dans leurs familles, et beaucoup plus tard, les marchés furent rétablis.

Les marchés de Piégut connaissent vite une grande prospérité.

De par sa position géographique intéressante, les populations du Limousin, de l'Angoumois et du Périgord animent ces marchés et pratiquent à de nombreux échanges de produits. En exemple,

les Charentais, après avoir vendu leur vin aux Limousins, repartent avec les haricots de cette région. Ces marchés se tiennent alors au pied du donjon, entre les deux enceintes.

Piégut qui n'avait que quelques maisons autour de son château prend bientôt l'aspect d'un bourg. Après avoir vendu leurs denrées, leurs bestiaux et leurs moutons sans oublier les porcelets dont Piégut est déjà le centre, les villageois des siècles précédents ont besoin de réparer leurs forces éprouvées par un long voyage, dans un véhicule peu confortable et par de mauvais chemins. Il leur faut donc faire étape, d'autant plus que leur bourse est gonflée. Pour ce faire, des hôtels 'confortables', des auberges s'installent. A ces derniers commerces s'ajoutent quelques boutiques.

Cependant, l'impartialité nous fait un devoir de reconnaître que les commerçants furent un jour tentés d'abuser 'légèrement' des lois de l'hospitalité, en pratiquant des prix élevés. Les autorités locales, soucieuses du danger et de la prospérité de la Cité, réagirent énergiquement. Un règlement fut établi par le Parquet de la Juridiction, juge, procureur d'office et autres officiers. Il ne le fut qu'après avoir pris l'avis des marchands intéressés : hôteliers et boulangers. Une taxe est établie à laquelle chacun sera tenu de se conformer : « *à peine de 10 livres d'amende, de confiscation de leurs marchandises au profit des pauvres.* »

Règlement appliqué aux juridictions du marquisat du Bourdeix et de la baronnie d'Augignac.

« *Lu, publié à cris publics et affiché au coing de la halle de Piégut, a esté le présent règlement, aux fins que personne n'en prétende cauze d'ignorance, par moy, Léonard Pécon, sergent ordinaire du marquisat de Bourdeix et tambour de la ville de Nontron, ce jour d'huy, vint-septiesme novembre 1726.* »

Qui n'a pas vu Piégut, na pas vu de marché :

Le marché de Piégut est un des plus considérables de tout le pays. Il s'y fait un grand commerce en fers, bois, grains et autres denrées, volailles, gibier et surtout en porcs, nous dit le baron de Verneilh.

Au Minage était le marché aux châtaignes et aux noix, auquel s'ajoutaient de nombreuses céréales.

La vieille rue de la Tour était animée pendant longtemps, par un marché aux ânes et les étals des marchands de tarares (cribles) et de cuviers.

L'annuaire du département de la Dordogne de 1806 constate en ces termes l'importance des marchés : « *C'est un rendez-vous où l'on amène de toutes les parties de la Dordogne, de la Charente, de la Haute-Vienne et autres, une quantité immense de bestiaux. Il se fait beaucoup d'affaires à cette foire. Le mouvement de ce rassemblement et le coup d'œil de cette campagne couverte des objets les plus précieux, forment un spectacle aussi curieux qu'intéressant.* »

Le baron de Verneilh reprend :

« *Avant les évènements d'Espagne, on y voyait souvent des Béarnais et même des Espagnols.* »

Autre note du même auteur en 1822 :

« *Depuis cent ans, le goût des jeux de hasard s'y est introduit, mais l'autorité fera cesser cet abus quand elle le voudra. Les censeurs et l'ordre public s'unissent pour l'en conjurer.* »

Ce qui ne dut pas être facile aux autorités, car l'abbé Farnier nous dit en 1936 : « *De notoriété publique, cet abus s'est continué tout le long du siècle dernier, mais il a disparu de nos jours.* »

Le comte de Beaumont insiste lui aussi sur le goût des jeux de hasard du XVIII^e siècle et les premières années du siècle dernier, où ces excès sévissaient encore et 'mettaient à mal plusieurs fortunes' : « *Depuis, poursuit-il, les mœurs publiques ont progressé et les parties de manille sont les plus honnêtes du monde. Des amusements d'autrefois, il ne reste plus qu'un bal public.* » C'est la guerre de 1939 qui mettra fin à ce bal qui se poursuivait jusqu'à la nuit. Il était fréquenté par une très nombreuse jeunesse.

Enfin, il ne nous est pas possible après avoir si longuement parlé des marchés, de ne pas évoquer le souvenir d’Aimé Jardry qui, bien que de passage parmi nous, a laissé quelques vers à la gloire de nos marchés dans le livre de l’abbé Farnier :

‘Piégut et ses environs’.

Evolution de Piégut

Au début du siècle, la cité se transforme. Des places nombreuses ont été créées en sacrifiant hélas les vieilles demeures. Place de la nouvelle église qui réunit chaque mercredi de nombreux marchands de volailles. Place de la République où se rassemblent les forains. Place du Minage ou de la Halle aux grains aux armes de la ville (une tour entre deux gerbes de blé). Cette halle a succédé à la vieille halle où fut attaché au carcan au milieu du siècle dernier, toute une journée de foire, le célèbre Burgou.

La Chapelle du Couvent Sainte-Marthe a fait place à l’église Notre-dame, inaugurée en 1905. Depuis 1907, Piégut est devenu le chef-lieu de la paroisse.

Un Hôtel de Ville a vu le jour en 1910, dont le style flamand ne manque pas d’originalité.

Un nouveau champ de foire, beaucoup plus vaste et plus central a succédé à l’ancien. A partir de 1926, il s’y tiendra, entre-autres, deux fois dans l’année, et pendant une période de 10 ans, un marché aux chevaux. Le mercredi des Cendres et le mercredi de la fête patronale en septembre, d’où l’appellation suivante : ‘les foires froides et les foires chaudes.’

De nombreux commerces sont florissants et ici nous laissons parler encore une fois le comte de Beaumont :

« Il y a de grands magasins avec tous les objets de nécessité et de luxe. Qu’il me suffise de citer les maisons ; Justin Garrigue, Larmat, Sallat, le bazar Mousnier. Ces affaires prirent une importance régionale – Il poursuit – les grands hôtels offrent une hospitalité très confortable et l’honnêteté des habitants a su éviter les dangers que trop souvent, les rassemblements créent. »

Entre les deux guerres, il se comptait en hôtels, restaurants et cafés : 42 établissements dans la commune, dont 35 environ à Piégut.

De 1939 à 1945, les marchés se poursuivent à peu près normalement pour le champ de foire. Les magasins, eux, étaient à peu près vidés de leurs marchandises. La campagne était encore assez peuplée, bien que subissant peu à peu un fléchissement sensible.

En 1913, période où la population avait atteint son maximum, on comptait 1868 habitants. Aujourd’hui, en 1981, nous avons 1504 habitants. Le chiffre le plus bas est de 910 habitants en 1807, après les troubles de la Révolution, l’émigration, et surtout les guerres de l’Empire.

Vers 1950, nos paysans désertent la terre à un rythme plus rapide. Les fermes se vident et le marché aussi. Actuellement, nous sommes obligés de reconnaître que le Champ de Foire est bien grand. Par contre Piégut présente toujours de nombreux forains dispersés un peu partout, y compris à l’assaut du Champ de Foire.

Il m’aurait été agréable de terminer par cette phrase du professeur Fernand Barrière :

« Depuis le XVIII^e siècle Piégut n’a plus d’histoire ou du moins son histoire n’est que de ses progrès et de sa fortune. »

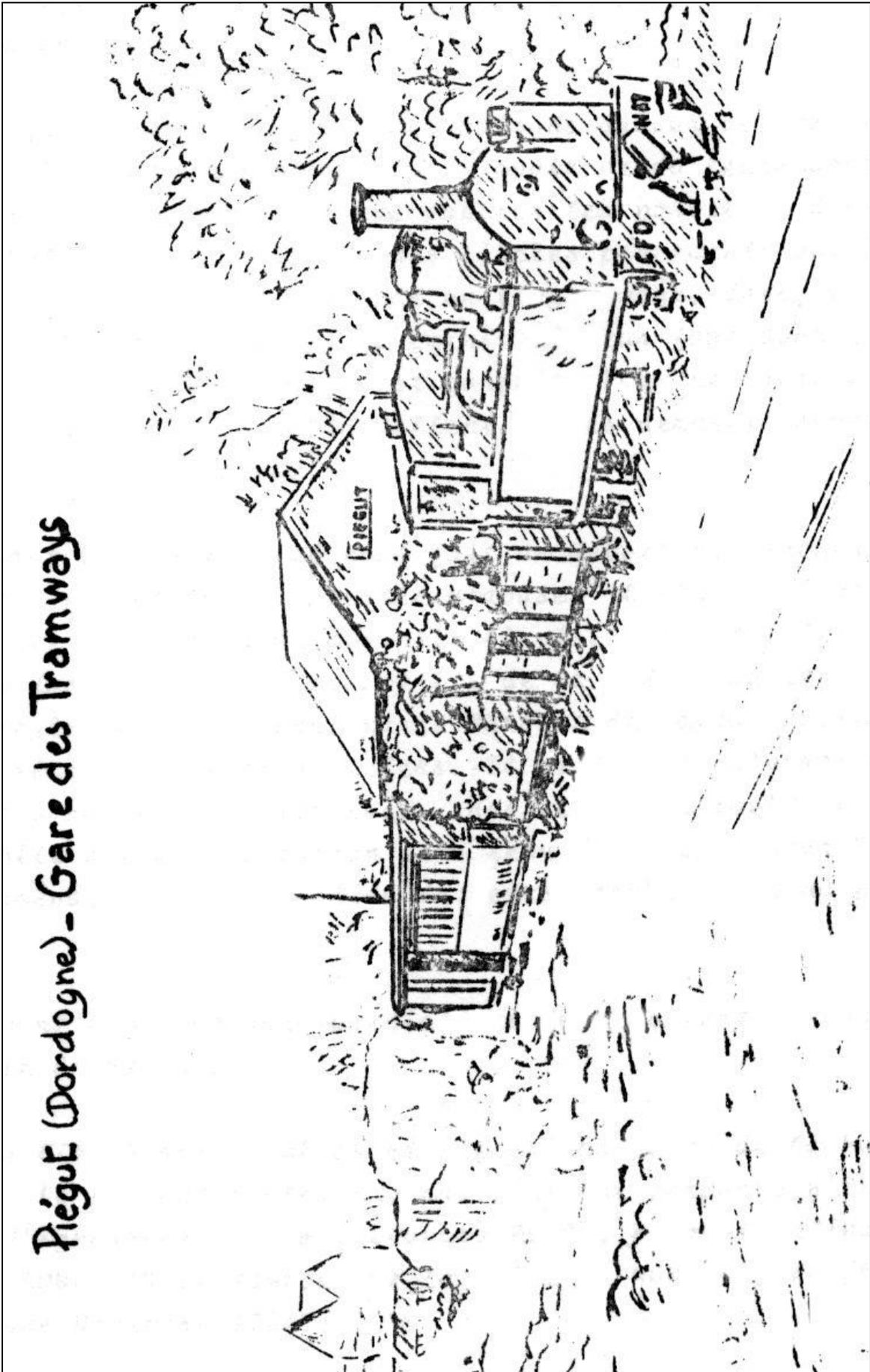
Peut-être un espoir nous reste-t-il avec la création d’une foire aux foies gras, qui viendrait fort opportunément, dans le contexte actuel et avec les nouveaux besoins des consommateurs, redonner vie à nos marchés qui ont près de 350 ans.

Puissions-nous dire longtemps : *« Qui n’a pas vu Piégut, n’a pas vu de marché ! »*

Piégut n’a pas eu la bonne fortune d’avoir une voie ferrée. Toutefois, en 1912, la création d’une voie de tramway départemental reliant Saint-Pardoux-la-Rivière à Saint-Mathieu enlève les complexes sérieux de Piégutains.

Le 14 avril 1912 est une date historique avec l’apparition du ‘Petit Sirégeol’ :

Piégut (Dordogne) - Gare des Tramways



Chanson de Piégut

De Périgueux, d' Agen, de Poitiers, d' Angoulême,
De Bordeaux, de Paris et de Marseille même
Chaque négociant nous dit d'un air touché :
Qui n'a pas vu Piégut, n'a pas vu de marché.

Où va de tous côtés cette foule volage ?
Richesse et pauvreté courent au même but
Va-t-on du Président saluer le passage ?
Eh ! non, c'est aujourd'hui le marché de Piégut.

Entendez-vous ces cris, ces mille voix confuses ?
Acrobates, jongleurs, artistes, charlatans,
Amusent les badauds par leurs tours et leurs ruses
Et font donner au diable acheteurs et marchands.

Mais voyez-vous d'ici l'immense champ de foire
Planté d'arbres touffus et couvert d'animaux,
Nourrains et cochons gras, moutons à laine noire,
Vous y trouverez de tout : veaux, vaches et chevaux.

Regardez maintenant sur cette grande place,
Dans cette longue rue impossible à franchir :
Tout un monde affairé grouille là, se pourchasse,
Et paraît quelquefois ne pouvoir en sortir.

Les vins et les liqueurs, les laines, la soierie
Les bois, fruits, champignons, fer, blé, seigle et froment
Tous les produits des champs, des arts, de l'industrie,
Tout arrive à Piégut, roi du département.

Piégut n'est qu'un village : il a la renommée
De Beaucaire et de Sceaux, de Falaise et de Caen.
Puisse-t-il augmenter sa gloire accoutumée
Et grâce à la vapeur, s'unir à l'océan.

Aimé Jardry.

« *Le dixième jour du mois d'avril de l'an 1811, à cinq heures du soir, par devant nous Pierre Marc Soury, maire de la commune de Marval, faisant les fonctions de l'officier public de l'état civil de ladite commune de Marval, canton de Saint-Mathieu, département de la Haute-Vienne, est comparu Denis Gourenchas, âgé de quarante ans, profession de cloutier, demeurant au village de la Nadalie, de lui déclarant et de Marguerite Chanteraud, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom Jean Gourenchas. Les dites déclarations et présentations faites en présence de Jean Gourenchas, âgé de 38 ans, de Jean Blanchard, âgé de 45 ans, propriétaire agriculteur demeurant au dit village de la Nadalie et de Françoise Chanteraud. Le premier témoin est oncle paternel de l'enfant ; le second est un voisin du père dudit enfant, et Françoise Chanteraud est tante maternelle dudit enfant et lesdits père et témoins n'ont pu signer le présent acte de naissance de ce ... ? interpellés après lecture faite. »*

sa mère mourut peu après ses couches. Son père Denis se remaria avec Marguerite Matribus qui donna naissance à son demi-frère prénommé aussi Jean. Ecoutez :

« *Aujourd'hui, le 7 mars de l'an 1814, par devant nous Pierre Marc Soury, maire de la commune de Marval, etc. ... sont comparus : Denis Gourenchas âgé de 50 ans, profession de laboureur, demeurant au village de la Nadalie, de cette commune, lequel nous a déclaré la naissance d'un garçon de son légitime mariage d'avec Marguerite Matribus son épouse. Lequel a donné le prénom de Jean Gourenchas. Témoins Jean Devicle, oncle âgé de 21 ans ; Jeanne Marchive âgée de 60 ans et Marie Rouderie demeurant tous au village de la Nadalie, etc. ...*

Peut-on après cela, ajouter foi aux actes officiels ? Voilà un Denis Gourenchas qui a 40 ans. Il se remarie après veuvage et deux ans et onze mois plus tard, il a 50 ans. Ce n'est pas flatteur pour la nouvelle épouse. Remarquons aussi qu'il a changé de métier et qu'il a fait inscrire ses deux fils sous le même prénom. Quel Jean Gourenchas sera Burgou ?

Cela me fait penser à une savoureuse histoire racontée, je crois, par Bernard Shaw. Il s'agit de deux jumeaux, si pareils qu'on les confond. L'un d'eux meurt. Toute sa vie, le survivant se demande si ce n'est pas lui qui est passé outre-tombe. « *Mais ce n'est pas vous, lui dit-on, puisque vous êtes ici. Comment voulez-vous que je le sache, mes parents eux-même ont toujours déclaré l'ignorer* ».

Arrivé là, j'aurai voulu retracer chronologiquement la vie de Burgou. J'ai dû renoncer à le bien faire, les références sur lesquelles je me suis appuyé manquant de dates et s'emmêlant presque inextricablement dans le temps, et parfois se contredisant. Toujours est-il que Burgou, dispensé de service militaire, ayant opté pour le métier de maçon, s'engage résolument, vers sa vingtième année, dans le métier plus lucratif de voleur, comme en fait foi une confession apparemment fort sincère qu'il fit en 1891 à un journaliste limousin. C'est Charles Rivet qui la relate sur un journal de Limoges, à une date fort postérieure, sans préciser le nom de l'interviewer. Burgou avait alors 81 ans. Cela se passe dans la commune de Vicq-sur-Breuilh, au sud de Limoges, sur la nationale 20, dans une affreuse mesure dont la plupart des menuiseries ont été arrachées pour assurer le chauffage.

« - *Quel était votre état ? lui demandons-nous*
- *Maçon, répondit-il, mais j'en avais un autre, et le vieux brigand sourit dans sa moustache.* »

Puis sans se faire prier, il nous raconte comment la vocation lui en est venue, un jour, en voyant sur une table, dans une maison où il n'y avait personne pour le moment, des couverts d'argent.

« - *Pendant plusieurs années, nous dit-il, j'ai travaillé mais je ne fus pas toujours récompensé de mon travail.* »

L'expression dont il se sert est typique. Il nous explique complaisamment ce qu'il entend par le mot 'récompensé', il lui arriva plusieurs fois de forcer des portes et des secrétaires et de ne rien trouver à emporter.

« - *Nous travaillions comme cela, la nuit, répond-il, presque jamais le jour, et nous avions nos poches pleines d'argent. Cependant, pour donner le change, nous avions un emploi journalier en vu et au su de tout la monde. Ainsi, moi, au moment de mon arrestation, j'étais employé chez un maire.*

- *Racontez-nous votre arrestation, lui disons-nous.*

- *Volontiers, répondit-il, voilà la chose :*

Un jour de foire, Pelletingéas, un des nôtres, lia conversation avec un gendarme et se mit à jouer avec lui. Ce gendarme se nommait Perière ; il gagna 15 F à Pelletingéas. A cette époque, il y avait à Oradour-sur-Vayre un très riche propriétaire, M. Monlivreuf, qui avait chez lui plus de 30 000 F. On le savait et Perière offrit à Pelletingéas d'aller le voler.

Mon camarade refusa et envoya Perière se promener. Mais, malgré ça, le gendarme se leva et dit : 'Pelletingéas, au nom de la loi, je vous arrête'.

C'était on le comprend bien un piège que le gendarme tendait à Pelletingéas, il n'a pas mordu, on l'a quand même arrêté. »

Sous les verrous, le prisonnier mangea, comme on dit, le morceau et fit arrêter ses complices. Ceci se passait en 1834.

« J'avais alors 24 ans, nous dit Burgou, lorsque je vis que l'on m'arrêta, je fis comme les autres et je fis emprisonner tous mes complices, et jusqu'à la Binchou qui vivait avec moi, après avoir quitté son mari, et nous servait d'indicatrice. Elle avait refusé de venir me visiter en prison. Je lui ai fait payer cher son infidélité et elle a attrapé cinq ans de prison... »

Burgou subit deux années de prévention à Rochechouart. Il s'évada, fut repris, jugé, condamné à vingt ans de bagne.

Le 31 janvier 1837, la Cour rendait son arrêt et condamnait :

Jean Gourenchas, dit Burgou, à 20 ans de travaux forcés.

Pierre Quinquette à la même peine.

Chevalier à 12 ans de travaux forcés.

Louinet et Nez-Noir à la même peine.

Petit-Corps, Michatte et Tire-aux-Gens à 5 ans de réclusion.

Simon Gourenchas à 10 ans de réclusion.

La Cour décidait en outre que l'exposition publique des condamnés aurait lieu sur la place publique de Saint-Mathieu.

Son procès a duré 15 jours. Les comparses, si unis dans l'accomplissement de leurs larcins, dans les festins, les ripailles, qui suivaient, se sont lamentablement divisés devant la Cour d'Assises. Ce fut à qui tirerait le mieux son épingle du jeu en accusant les autres.

Dans cette bataille du chacun pour soi, Burgou fut, à n'en pas douter, le plus habile puisque ses compagnons iront au bagne alors qu'il demeurera à la prison de Limoges pour être gracié cinq ans plus tard.

- *« J'avais déjà subi cinq années d'emprisonnement quand M. Lezeau qui s'intéressait à moi, ainsi que M. Dumont, profitèrent du passage à Limoges du duc de Nemours, (2^{ème} fils de Louis Philippe) pour me faire gracier du reste de ma peine. »*

Pourquoi Burgou n'est-il pas parti au bagne ?

Après le procès, il a continué à renseigner la justice sur les agissements de la bande, dénonçant tout, donnant les noms des indicateurs, des acteurs, des receleurs. Mais ses révélations, il les fait au compte-gouttes pour qu'on le garde dans l'espoir d'en savoir toujours davantage. Si bien que 2 ans plus tard, en 1839, 47 de ses anciens amis comparaissent pour un second procès. Burgou, présent en tant que témoin, les accable si bien qu'on a pu dire qu'il usurpait le rôle de l'avocat général.

La police, sinon la Justice, reconnaissantes de tels services, le gracieux trois ans plus tard.

Libéré, Burgou revient à Chalus, puis à Angoulême où il se marie, puis à Saucay dans les Deux-Sèvres.

Il est emprisonné un temps à Poitiers, puis libéré pour services rendus à la police. Nouveau Vidocq, il est engagé dans la secrète qu'il quitte bientôt, victime, dit-il, des envieux. Et vers 1876, il revient en Limousin. Il a alors 65 ans.

- « *Un jour, je traversais Magnac-Bourg, me rendant à Limoges, quand, épuisé de fatigue, je rentrai dans la maison où vous êtes allé ce matin. Il y a dix-huit ans de cela, mais je m'en souviens comme si c'était hier.*

J'avais chaud et je demandai un verre d'eau. La femme que vous avez vue ce matin et qui était alors une belle fille, me présenta le verre d'eau que je demandai après y avoir mis du sucre. Je m'attardai quelque temps à lui causer. Elle me raconta qu'elle était veuve, qu'elle s'ennuyait beaucoup et qu'il ne tenait qu'à moi de rester avec elle. J'étais tellement las de mon existence vagabonde que j'acceptai son offre avec plaisir. Le soir même, elle me remettait tout l'argent qu'elle possédait, trois cents et quelques francs environ. Depuis, je ne l'ai plus quittée. »

La justice du milieu voudrait que Burgou soit alors liquidé pour trahison. Mais dans sa bande, on s'est tous refusé au meurtre ; ses anciens amis sont morts au bagnon ou, s'ils en sont revenus, se terrent, affaiblis aussi par l'âge ; et ce mendiant loqueteux, retiré assez à l'écart de son ancien royaume, ne peut plus être un objet d'envie.

Il s'est établi auprès de cette veuve, il ne la quittera pas malgré la douce folie qui l'atteint, et ils vivront tous deux d'aumônes. Il meurt en 1895, à 84 ans.

Dans cette longue vie, la carrière de voleur, celle des brillants exploits qui ont contribué à la légende, n'a duré que cinq à six ans, avant 1837, à peine plus de temps qu'il n'en faut à un président des U.S.A. pour passer à la postérité !

Pour raccourcir, je ne vais vous donner lecture que d'un petit nombre de ses aventures.

Pour les réussir, comme tout bon chef d'armée, il recourt d'abord à un excellent service de renseignements, ses indicateurs, ses indicatrices, sont partout : à Chalus, à Marval, à la Chapelle-Monbrandeix, à Piégut, à Busserolles, à Abjat, à Augignac, peut-être même à Nontron où l'on a gardé le souvenir de son intrusion tout à côté, rue de la Croisette, chez un surnommé Chantevêpres. Ce brave homme, sacristain de son état, si l'on en croit son surnom, terrorisé, ne fut pas volé, mais dut régaler la bande.

En plus de ses indicateurs, Burgou disposait de receleurs, d'amis chez qui il pouvait se réfugier, d'amis qui fournissaient des alibis, d'aubergistes qui, pour lui, faisaient fi des règlements de police.

Voici donc un choix de ses aventures les plus typiques.

« *Un jour, nous nous trouvions à Montecaille, dans la Charente-Inférieure, quand un de nos indicateurs nous signala un gros négociant nommé Chessoux qui était 'bon à faire'. Nous arrivons la nuit, nous fracturons une porte et nous pénétrons dans la salle à manger.*

Dans un secrétaire, nous trouvons tout de suite 15 000 F en or et nous nous en emparons. La maison était bonne. Au moment où nous allions monter au premier visiter les armoires, nous entendons les portes s'ouvrir, nous nous cachons vite dans un placard et nous voyons arriver la fille de la maison, qui était malade et venait chercher du sucre dans le buffet de la salle à manger.

Entendant du bruit, les parents demandent : ' Qui est là ? '

La fille, n'ayant pas répondu tout de suite, le père se leva pour voir. Il se recoucha aussitôt quand il vit sa fille. Mais tout ce bruit avait trop réveillé les hôtes de la maison pour que nous songions à visiter. Nous primes peur et nous partîmes seulement avec 15 000 F, alors que nous aurions peut-être pu en prendre 20 fois plus.

Un autre jour, nous étions aux environs de Piégut-Pluviers dans la Dordogne. Un de mes indicateurs vint m'avertir qu'une bonne femme assez riche venait de perdre son mari.

'La Vieille est très superstitieuse, m'avait-il dit'.

Vers minuit, je me rendis chez elle et après avoir fracturé la porte. Je me dirigeai vers le lit où elle reposait, enveloppé dans un long drap de lit qui me donnait l'apparence d'un fantôme. Je lui posai la main sur le front :

'- Femme, lui dis-je, je suis ton mari et depuis ma mort, je suis à la porte du paradis sans pouvoir y entrer. St Pierre ne veut pas m'ouvrir parce que je n'ai pas d'argent. Il faut que tu m'en donnes'

Réveillée en sursaut, la bonne femme saute en bas de son lit et tombe à genoux.

'- De l'argent, dit-elle effrayée, mais tu sais où il est, prends le toi-même et donne le à St Pierre pour qu'il ne te fasse plus attendre.'

J'étais très embarrassé, j'ignorais absolument où la femme cachait son magot. A tout hasard, je fouillai le lit et après quelques recherches, je trouvai une bourse contenant environ 15000 F. Vous pensez que jamais St Pierre n'a vu cette somme !

Une autre fois, c'était à Dournazac, chez Lerouge, un fermier de la Garnaudie. Il pleuvait très fort et pour me mettre à l'abri, je rentrai dans la ferme. Je me couchai dans une étable. Vers minuit, je me dirigeai vers la chambre où couchaient le fermier et sa femme. La porte n'était fermée qu'au loquet. Je commençai sans bruit à fouiller les tiroirs d'une commode, lorsque je heurtai en passant un marmot qui dormait dans son berceau. Le gamin se mit à crier comme un voleur et moi, pour l'en empêcher, je commençai à le bercer. Effectivement, il se calma presque aussitôt. J'avais le temps de disparaître pendant que le fermier et sa femme, réveillés par les cris du mioche, se levaient.

'- Tiens dit le fermier en voyant le berceau qui remuait encore, notre gars qui se berce tout seul !'

Et il se rendormit sur ses deux oreilles. Je l'avais échappé belle !

C'était à Pensol, j'étais occupé chez les époux Lagrange surnommés Béquamour, à 'nettoyer' l'argenterie qu'ils avaient dans leur buffet, lorsqu'en travaillant, je fis résonner un couvert d'argent que je mettais dans mon sac. Réveillé par ce bruit insolite, le mari se dresse :

'- Tiens, dit-il à sa femme, le chat qui fait des siennes. Au chat ! au chat ! se mit-il à crier'.

Et moi, voyant là une planche de salut, je pris mon chapeau et le jetai à terre pour imiter le bond d'un chat surpris. Persuadé qu'il avait deviné juste, le brave homme se rendormit, et moi, je continuai mon travail. Le lendemain, il a dû s'apercevoir de son erreur...

Un jour de foire, à Piégut, je m'étais posté sur la grande route et j'avais soulagé déjà pas mal de voyageurs de leur bourse, lorsqu'au moment où j'allais me retirer, n'ayant pas perdu ma journée, je vis un paysan qui passait près de moi. Je lui posai comme aux autres la question employée en pareil cas :

- 'La bourse ou la vie !

- Je n'ai rien, me dit-il, et je suis si pauvre que demain je vais être saisi si je n'ai pas payé 600 f que je dois à mon propriétaire'

Emu de l'air de sincérité du bonhomme, je lui tendis ma bourse en disant :

- 'Il ne sera pas dit que Burgou n'aura pas fait la charité, et puisque l'occasion s'en présente, prends la somme qui t'est nécessaire et porte là à celui à qui tu la dois. Je ne te demanderai qu'une chose en échange, me dire l'endroit où ton propriétaire la placera.'

Le lendemain, le propriétaire était payé ; le surlendemain, il lui manquait non seulement les 600 F qu'il venait de toucher la veille, mais encore une quinzaine de mille francs avec lesquels il les avait placés. »



C'est ainsi que Burgou était philanthrope à ses moments perdus.

La pince-monseigneur se faufile dans la chatière de la serrure pour soulever le loquet. La porte ne grince pas sur ses gonds bien huilés et s'ouvre juste ce qu'il faut pour permettre à un homme d'entrer. Dans le silence à peine troublé par la respiration ralentie d'un dormeur, deux semelles glissent sur les dalles de la salle, au fond de laquelle l'alcôve, pour une fois a gardé son rideau entrouvert. Eclairé par un rayon de lune, un bras sort du lit, l'index pointé vers le meuble accolé au mur de la grange. La pince intervient une seconde fois et, quelques instants plus tard, un sac de cent pièces d'or glisse d'une étagère dans une poche. Le bras complice s'appuie alors sur le bord du lit. Deux jambes nues émergent. L'épouse du paysan saute prestement hors de l'alcôve.

« - *J'ai bien fait de laisser Eugène boire toute sa bouteille, ce soir.* »

Alors qu'excitée par le goût du fruit défendu, elle rejoint le cambrioleur en trois enjambées, lui prend la main et l'entraîne vers la grange. Dans le foin, tous deux rient de l'aventure.

« - *Tu vois, dit l'homme, c'est pas plus compliqué. Ton Eugène a encore bien assez de sous pour vous faire vivre, et toi, tu vas avoir ta récompense !*

- *Ah ! soupire la femme. Laisse Eugène où il est. Toi, tu es quelqu'un... ».*

Burgou s'est servi des femmes, et comme dans tout bon roman où elles évoluent, elles l'ont trahi. Ce Samson trouve sa Dalila : Catherine Delage, dite Binchau, qui tenait pour Burgou, une maison de prostitution à Piégut. Pour coucher avec la patronne, une belle femme, il fallait avoir brûlé une ferme ou détroussé une métairie.

Tenons-nous en là et efforçons-nous de conclure. Pour moi, je considère ce petit homme de 1,59 m, court mais vigoureux, comme étant un paysan, madré, faisant partie de l'élite des paysans madrés. Point de culture, illettré probablement, quoi qu'on dise quelque part qu'il ait laissé, chez une de ses maîtresses un billet contenant des injonctions précises (après tout, il aurait pu les dicter). La morale ? Il avait dû en entendre parler, soit dans les conversations courantes, soit au prêche. Cela ne l'avait qu'effleuré.

Son désir de jouissances matérielles, son désir de puissance, d'expansion de sa personnalité (les politiques d'aujourd'hui diraient son impérialisme) font de lui une force de la nature qui n'envisage même pas que des raisons morales puissent s'interposer.

L'argent qui procure les jouissances, cet argent si rare chez le pauvre, si abondant chez le riche, est là, à portée de la main. Il s'agit de le prendre et de le faire si habilement, en évitant toujours de répandre le sang, qu'une éventuelle condamnation ne puisse conduire au pire, c'est-à-dire à la guillotine.

Refusons lui donc tout sens moral, mais ne lui refusons pas l'intelligence. Ce n'est pas une intelligence perfectionnée par la culture rendue subtile par les dissertations philosophiques ou les abstractions mathématiques. C'est une intelligence intuitive, telle que celle qui est donnée, à des degrés divers, à tout être humain dès la naissance, pour qu'il puisse survivre. C'est en somme une intelligence plus près de la ruse que de celle que nous prêtons à un esprit distingué.

Cette intelligence se manifeste à tout moment. Dans les procédés qu'il emploie pour dérober l'argent, pour se procurer les renseignements utiles, pour receler le butin (poutres creuses, cloisons tournantes, doubles sorties), pour corrompre ceux qui pourraient trahir. Il sait, sans y avoir peut-être jamais réfléchi, que l'argent lui donnera la puissance qui lui attachera ceux avec qui il le partage, qu'il fera taire les aubergistes chez qui il ira festoyer, qu'il lui assurera des succès d'alcôve auprès des femmes lasses de la médiocrité, de la triste quotidienneté de leur vie.

Mais il sait aussi la force de la réprobation dont sont l'objet les filous, les voleurs. Il faut affaiblir cette réprobation, et pourquoi pas, au lieu de se faire haïr, se faire aimer, tout au moins

admirer. Quelques générosités à l'égard de quelques victimes, quelques dons accordés de ci, de là, à des pauvres, une habile publicité, et voilà Burgou, le voleur, devenu Burgou le héros, le vengeur qui réalise une société plus juste sans recourir à un grand changement politique. La légende se crée, la réprobation devient sympathie, admiration même, sauf bien entendu, chez les victimes. La Justice se heurtera en bien des endroits à un mur de silence.

Il faut relire les procès de 1837 et de 1939 pour qu'en soi, s'affaiblisse la tentation de la légende. Il faut voir ces comparses, faisant foin de toute fidélité, se dénoncer à qui mieux mieux ; il faut voir Burgou accabler sans vergogne ses compagnons. Le Héros, en un tour de main, se transforme en un odieux mouchard qui voit sans remords ses amis enchaînés partir pour le bagne, alors que lui, passant au service de la police, obtient la grâce des trois-quarts de sa peine.

Cambrioleur ? Oui. – Gentleman ? Non.

La justice immanente reprend ses droits et Burgou finit ses jours dans une affreuse misère.

Voilà, pourrait-on dire, une fin toute morale, comme la fin de tout mélodrame qui se respecte. Mais la morale n'a pas entièrement triomphé. La légende a tenu bon ; elle tient encore. N'est-il pas plus joli de se représenter un Burgou, amusant filou, juste répartiteur d'argent, franc buveur, trousseur de cottes, riant aux éclats au cours des festins, aux dépens des gendarmes bernés, des jaloux ridiculisés, des avarés pleurant devant leur escarcelle vide ?

Et si je voulais terminer ce pensum de laboureur laborieux d'une manière toute homérique, pourquoi n'accepterais-je pas de dire est l'Achille d'une Iliade limousine, l'Ulysse d'une Odyssée en ce pays de rivières et d'étangs qu'assombrissent l'encaissement de ses vallées et la profondeur de ses bois ?

Peut-on reprocher à la mémoire collective d'embellir une réalité qui en a si souvent besoin ?

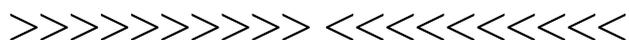
Monsieur Thibaud

Communication donnée au GRHIN

Le 5 février 1981

Archives de GRHIN n° 76

LES DIX DERNIÈRES ANNÉES DE DU GUESCLIN



Il était laid,
Très laid en vérité
Excessivement laid

Et il est singulier que, de tout ce qui était en lui, ce soit cette laideur pittoresque et vraiment étrange qui semble avoir, bien plus que tout le reste, saisi et frappé les gens de son temps et de son entourage.

Ils y insistent tous. Et comme s'ils éprouvaient crainte que, sur ce point particulier, on ne les croie pas suffisamment, ils se répètent avec une étonnante obstination, mal revenus de l'étonnement où les a plongés cette laideur, et voulant absolument qu'on le sache, qu'on s'en souvienne et qu'on ne l'oublie jamais.

Mieux encore : pour illustrer la déclaration des gens de plume et porter bon témoignage qu'ils disent la vérité – même alors qu'ils racontent à quelles extrémités de dégoût se portait, à son égard, sa propre mère – les gens du pinceau et du ciseau sont venus à la rescousse. Ils s'ingénient à ne rien dissimuler, à ne rien 'arranger' de cette curieuse forme de tête, de ce front, de cette bouche, de ce nez surtout d'une forme si inattendue entre les méplats de la face ; mais dans leur honnêteté foncière, ils nous donnent, par contre l'étincellement du regard, un regard de dompteur, luisant à tout faire plier devant soi, avec de si profonds reflets de bonté, et très visibles dans la précipitation consciencieuse et un peu sèche des miniatures.

Dans sa jeunesse, il y eut l'histoire du repas de l'Ascension. Son père, sire Robert, absent, Jeanne de Malemains, sa mère, a voulu marquer cette fête par un repas plus faste, avec ses enfants, ceux du moins qui lui sont chers. Bertrand, plus ou moins oublié, apparaît en petite brute déchaînée, frappant, cognant, hurlant, balayant tout. Sa rage faisait même reculer les valets. Puis soudain, il s'apaise devant l'intervention d'une femme. Pas sa mère, non, une étrange femme qui est là par le hasard d'une visite, une Orientale convertie au christianisme et religieuse dans un couvent voisin, sans avoir oublié les pratiques chiromanciennes et les possibilités devineresses de sa patrie d'origine. A ce descendant d'un pirate musulman en qui semble revivre la férocité de l'aïeule mauresque, cette descendante d'une longue lignée de prophétesses orientales, prédit l'avenir : Il sera le chef des chefs ... Les lys s'inclineront devant lui.

Le grain est jeté, il faut maintenant que la moisson lève.

De son vivant même, le pauvre chevalier breton a joui d'une popularité hors de toute proportion avec ses talents ou ses exploits. Depuis, dans la mémoire des hommes, le nom de Charles V reste inséparable de celui de son connétable, sacré paladin de légende. Il ne suffit pas d'incriminer l'indigeste poème de Cuvelier, longue rhapsodie bourrée de naïves anecdotes et d'incroyables légendes, réplique française aux dithyrambes dont le héraut Chandos avait gonflé la gloire du Prince Noir et de ses capitaines gascons.

Froissart, bon connaisseur en la matière, et fidèle écho des sentiments de la société chevaleresque, ne s'est pas étonné de la faveur accordée à Du Guesclin, ni moins complaisamment émerveillé de ses prouesses. En ce médiocre capitaine, incapable de gagner une bataille ou de

mener à bien un siège de quelque envergure, tout juste bon à galvaniser les bandes de routiers pillards, qui reconnaissent en lui, tout bouffi de son importance et pointilleux par surcroît d'honneur chevaleresque, la France de Charles V a trouvé un chef à sa mesure, pour les besognes terre à terre qui, seules, lui restent destinées. Quand il entre au service du roi, à la veille de son avènement, et au sortir d'une jeunesse besogneuse, riche de horions seulement, le pauvre chevalier breton n'est qu'un capitaine de routiers, aimant le pillage, la chevauchée, mais surpassant ses congénères par son autorité de fer, par la discipline rigoureuse qu'il impose à ses mercenaires.

Sa tombe, à Saint-Denis, nous révèle son physique disgracieux, une grosse tête sur des épaules carrées, un nez largement épaté sur une bouche où seul le sourire semble humain. Par la force des choses, c'est l'homme des petits moyens, des effectifs limités, des courtes chevauchées, des escarmouches. Il n'a même pas le mérite d'adopter franchement une stratégie temporisatrice, imposée en réalité par le roi. Chaque fois qu'il s'en évade, de cette tutelle royale, et qu'il combat pour son propre compte, il appelle la bataille rangée et s'y fait écraser, à Auray, à Najera. Il est avide, glorieux, de titres fraîchement acquis : comte de Longueville par la grâce de Charles V, duc de Molina par la faveur du roi de Castille. Et pourtant, au moment du danger, le roi, le sage roi, n'hésitera pas à faire taire les envieux, il confiera à Bertrand l'épée de connétable, c'est-à-dire la direction des Armées royales. Encore une fois Du Guesclin s'adapte merveilleusement aux nécessités de l'heure. Pendant les dix ans qu'il lui reste à vivre, il sera l'homme qui, avec de pauvres moyens, effacera la honte du traité de Calais. Sa gloire éclipsa celle de tous les autres capitaines, de tous les autres collaborateurs du roi.

Typhaine de Ragueneil

Claude Ménéard, en son vieux français dit : « *La avoit une Dame nommée Typhaine, extraicte de noble lignée, laquelle avoit vingt-quatre ans, ne oncques n'avoit été mariée, et estoit bonne, sage et bien doctinée, et moult experte ès-Arts d'Astronomie. Aucuns disoient qu'elle estoit faée. Mais non estoit, ains estoit inspirée de la grâce de Dieu.* »

Cuvelier, à son tour décrivait Typhaine Ragueneil : « *Dame jolie, la plus sage qui fut en France, dame gentille de belle lignée.* »

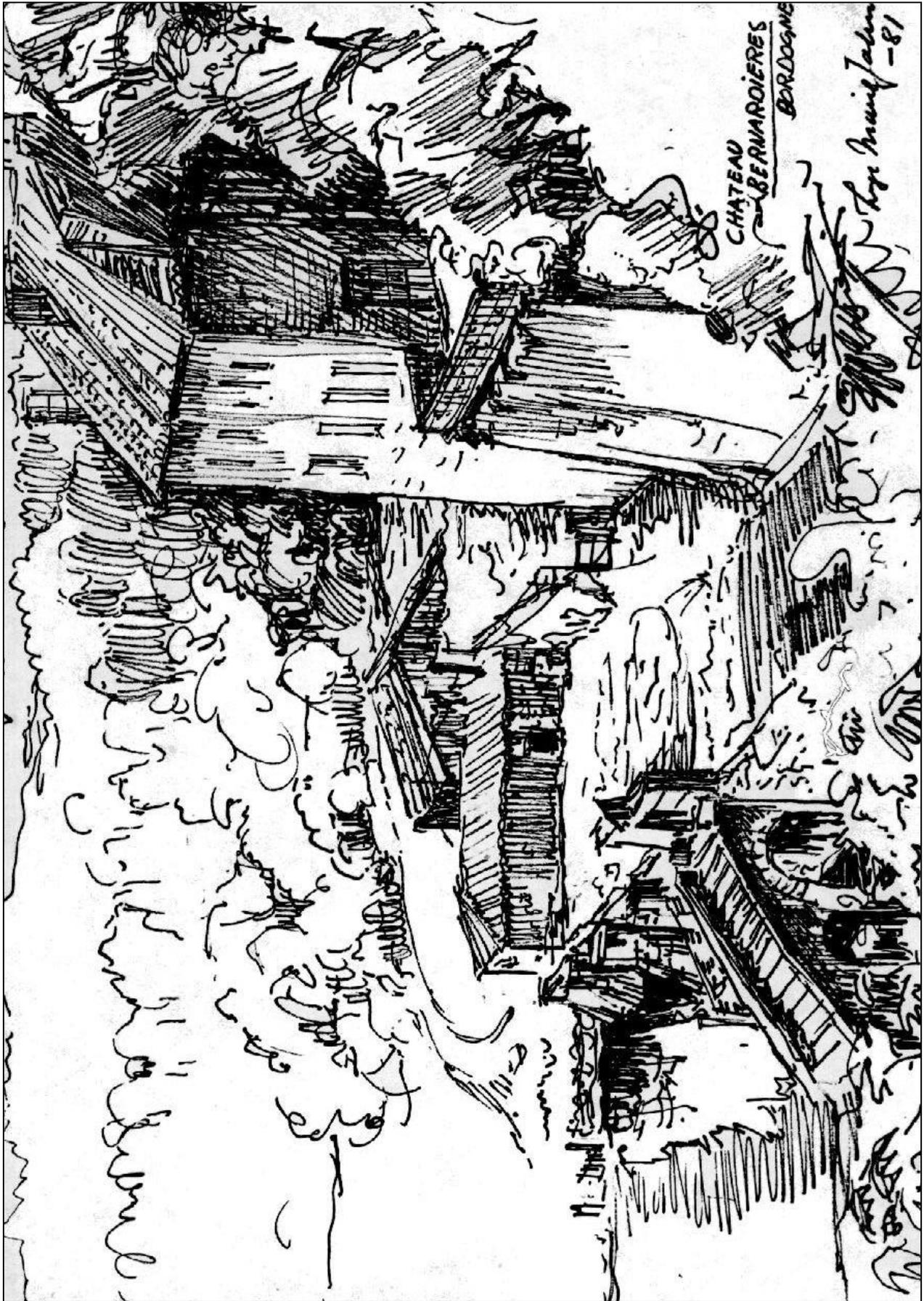
Fille de Robin Ragueneil, vicomte de la Bellière, et de Jeanne de Dinan. Cette belle et docte personne n'était pas une jouvencelle quand elle devint la femme de Bertrand Du Guesclin, à la fin de l'année 1363. Agée de trente-quatre ans en 1357, lorsqu'elle avait prédit l'heureuse issue du tournoi opposant le capitaine breton à Thomas de Canterbury sur la place de Dinan. Elève d'Yves Derian qui, avant de devenir notaire et secrétaire de Charles V, avait une école d'astrologie à Dinan, elle avait sans doute lu dans les étoiles que son destin était lié à celui de messire Bertrand, né sous le signe du Bélier.

Bertrand, comme la plupart des hommes de son temps, consultait lui aussi un astrologue avant d'entreprendre un siège ou une bataille. D'après l'historien belge, le baron Kervyn de Lettenhove, qui publia l'œuvre complète de Froissard au XIX^e siècle, son astrologue était Yves de Saint-Brabdin. Toutefois, c'est un autre astrologue, Jacques de Saint-André, chanoine de Tournay, qui lui prédit la victoire qu'il allait remporter à Cocherel au mois de mai 1364.

Typhaine s'était retirée au Mont-Saint-Michel pour les dernières années de sa vie et mourut en 1370, à quarante-sept ans.

Les mercenaires

Les derniers Capétiens ne pouvaient mettre en ligne que des contingents dérisoires ; les chevaliers, parfois réduits à 600, ne dépassaient jamais 2500 ; les sergents à cheval, cavaliers plus légèrement armés, n'atteignaient pas le double ; la piétaille, dont les services étaient peu appréciés, dépassait rarement 5000 hommes. Avec ces maigres effectifs, 10 000 à 15 000 hommes, tout compris, le roi de France passait à juste titre pour le plus puissant de la chrétienté.



Par la suite, on fit appel aux mercenaires étrangers : chevaliers d'Empire, arbalétriers génois. Mais le coût élevé de la solde, le danger de ces soudoyés indisciplinés et pillards, font qu'on en recrute qu'un nombre restreint. Une administration spéciale procède au recrutement, surveille les effectifs, assure la paye. Il se forme alors de véritables compagnies d'hommes de guerre professionnels, groupés en 'route' sous la direction de capitaines éprouvés.

Les gages s'élèvent à 20 sous tournois pour les chevaliers bannerets, 10 sous pour les simples chevaliers, 6 à 7 sous pour les écuyers, 15 deniers pour les arbalétriers, un sou pour les sergents à pied. Il faut sans cesse passer des revues ou 'montres' afin de s'assurer que l'effectif promis est bien atteint.

Les guerres, anglaise, bretonne, navarraise, avaient amené sur le sol de France une foule de mercenaires, cosmopolite, mais unie dans son désir de vivre de la guerre, au besoin de la provoquer pour continuer à vivre. On y trouvait quelques Anglais, beaucoup de Gascons, des Bretons, des Espagnols, des Allemands même. Ils prenaient pour capitaines d'obscurs aventuriers que d'heureux coups, l'autorité dont ils usaient, les succès acquis dotaient de partisans fanatiques et intéressés. Ces routiers, qui n'avaient pas tous combattu, avant Brétigny, pour le compte des Plantagenêts ou de leurs alliés, on les appelait, pourtant, dans les provinces terrorisées : 'les Anglais'. Premier indice, peut-être, de cette haine de peuple à peuple, qu'une guerre un peu longue ne peut manquer d'allumer au cœur des hommes. Ni Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, auvergnat, ni Bertucat d'Albret, gascon, ni Seguin de Badefol, périgourdin, ni le Petit-Méchin, languedocien ou savoyard, n'étaient originaires d'outre-Manche ; gens de guerre avant tout, le traité de Calais les avait privés de leur gagne-pain. Edouard III y avait promis de faire évacuer, à ceux qu'il avait payé jusqu'alors, les provinces restées françaises. Mais il n'avait pas le moyen d'agir sur eux, une fois qu'il leur eut supprimé la solde. Comme le Prince Noir, soucieux de la bonne administration, ferma résolument aux routiers les frontières de l'Aquitaine anglaise, ils refluèrent sur le royaume de Jean le Bon, où rien n'était prêt pour les repousser. Ils se répandirent sur la Bourgogne, le Massif-Central, le Languedoc. Les repaires les plus dangereux se trouvaient dans les montagnes du centre : ligne de forteresses qui partait des confins du Périgord à ceux du Dauphiné, à travers l'Auvergne, le Velay, le Forez, le Lyonnais.

Guerre de Cent Ans – période 1370-1380

Après sa campagne d'Espagne, Du Guesclin rejoignit le duc d'Anjou à Moissac, vers le 20 juillet 1370. Charles V avait 'confisqué' et réuni à la couronne le duché d'Aquitaine et toutes les terres que les Anglais tenaient au royaume de France.

Basé à Toulouse, le duc d'Anjou attaquait au sud, tandis que le duc de Berry descendait vers le Poitou et le Limousin. Du Guesclin marchait, lui, sur le Périgord. Défendu par le captal de Buch, Bergerac, qui devait être livré aux Français par un chevalier gascon du Prince Noir, lui échappa. Il prit ensuite Saint-Yrieix, Montpon et Brantôme, bloquant ainsi la libre circulation des Anglais de Périgueux à Bordeaux, Limoges et Angoulême. Apprenant que ce 'diable de Breton' était revenu, le Prince Noir, qui tenait sa cour à Cognac à cette époque, avait fait venir du renfort de Londres avec ses frères, Jean de Gand, duc de Lancastre, et Edmond de Cambridge, duc d'York. Son meilleur conseiller, Jean Chandos, ayant été tué à Lussac-les-Châteaux, le 31 décembre précédent, le Prince Noir commit l'erreur de marcher sur Limoges, dont le duc de Berry venait de s'emparer. En massacrant et pillant les habitants de la ville, il ruina ses dernières chances de conserver quelque autorité en Aquitaine. Bertrand n'avait pas pu s'opposer au sac de Limoges le 19 septembre 1370 car, appelé par le roi, il était déjà en route pour Paris à cette époque.

« *Bertrand, vous serez connétable. C'est à vous que je confie la garde de la France* » dit Charles V. Devant une nombreuse assemblée, il déclara qu'il voulait faire de Bertrand Du Guesclin, comte de Longueville, duc de Molina, son connétable. En chœur, avec un enthousiasme qui émut Bertrand, tous crièrent : « *A Bertrand ! A Bertrand ! L'épée levez ! S'il est connétable, les Anglais seront vaincus !* ». En outre Olivier de Clisson, qui avait été chevalier anglais pendant plus de

quinze ans, et élevé par le roi d'Angleterre, venait de se ranger à ses côtés. C'est avec un plaisir certain qu'il vit son ancien ennemi se joindre à lui.

Au mois de mai 1371, les espions de Charles V lui avaient appris qu'une flotte anglaise, commandée par Jean de Hastings, comte de Pembroke, gagnerait le littoral aquitain au mois de juin. Sans attendre, le roi de France avait fait appel à Henri de Castille.

Douze galères, puissantes et rapides, partirent le 15 juin de l'arsenal de Séville et apparurent le 22 juin au large de La Rochelle.

A l'aube du 23 juin, les galères castillanes foncèrent sur les nefes anglaises. Des centaines de brûlots vinrent se coller contre les voiles et les coques ; les archers anglais eurent à peine le temps de tirer. La victoire navale espagnole de La Rochelle a porté un coup fatal aux Anglais, qui vont perdre, peu à peu, l'Aquitaine.

Le connétable Du Guesclin entreprend, à cette époque, d'achever la soumission du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Le 7 Août, Poitiers capitule et à la fin du mois, ce fut le tour de Cognac, Saintes, Saint-Jean-D'Angély et de la Saintonge. Dans la nuit du 22 au 23 Août, il prenait d'assaut le château de Soubise, situé à l'embouchure de la Charente. Pour défendre sa demeure, la châtelaine avait fait appel au captal de Buch. Ce dernier fut fait prisonnier et envoyé à Paris où le roi le laissa mourir en prison, car il ne lui a jamais pardonné d'être retourné au service du prince Noir.

1372 et 1373 – Campagne de Bretagne. C'est la guerre à la mode du 'Sage', la guerre de Bertrand et d'Olivier, plus étroitement unis que jamais. Guerre de détails : offensives morcelées, guerre de partisans sur une grande échelle et suivant un plan aux incidents inattendus qui déconcertent la tactique de l'Anglais. Au mois de juin de l'année 1373, Du Guesclin était maître de tout le duché de Bretagne, hormis Bécherel, Auray, où résidait la duchesse de Bretagne, Brest et Derval, dont le château appartenait à Robert Knolles. Affamés, les habitants durent tuer leurs chevaux pour manger et Knolles fit dire au connétable : « *Vous me faites manger mes chevaux en ce Châtel de Brest, comme je fis à vous les vôtres manger au siège de Rennes, ainsi va le changement de fortune de la guerre* ».

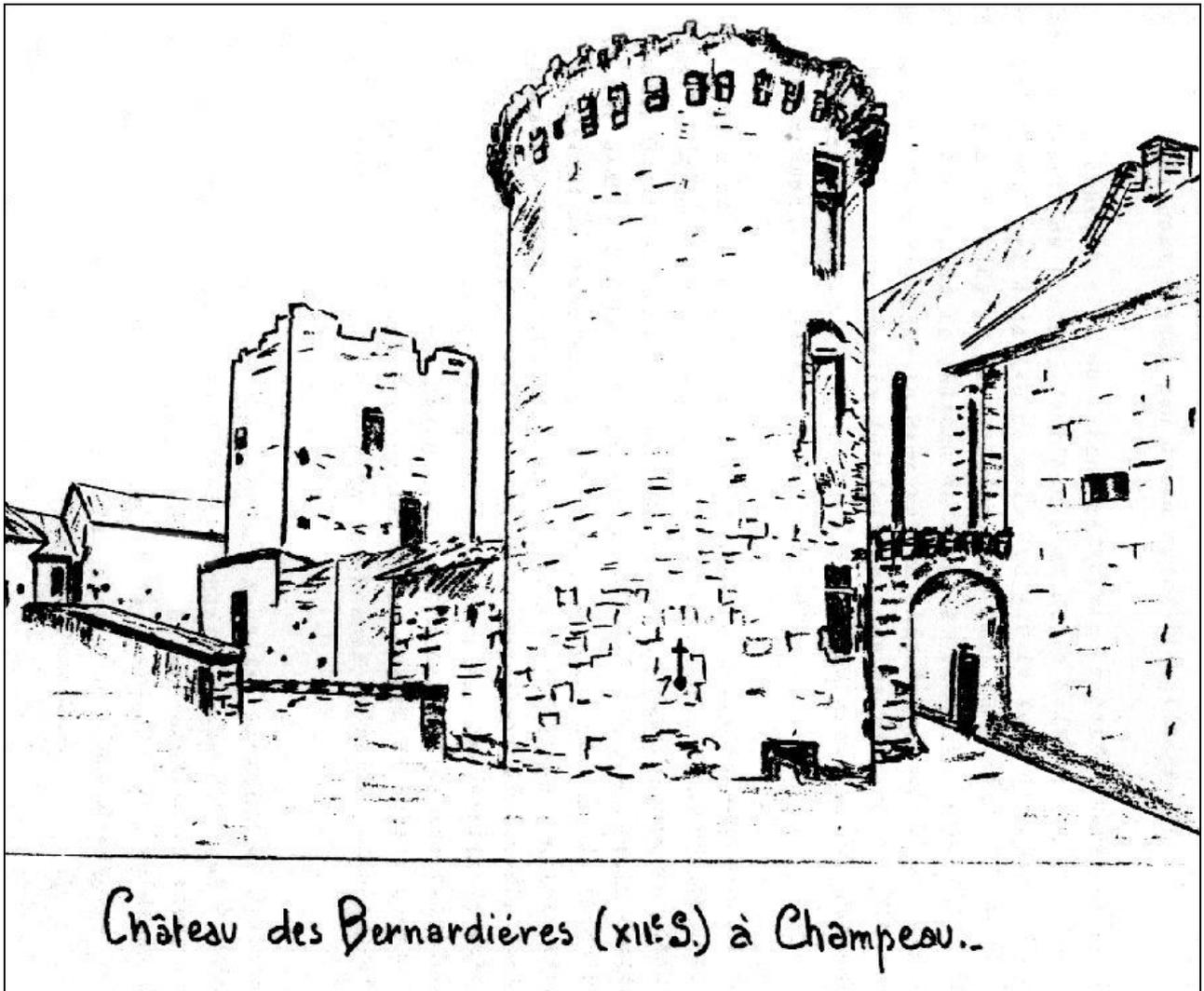
Brest appartenait toujours aux Anglais. Bertrand et Olivier furent rappelés à Paris par le roi. Lancastre avait débarqué à Calais avec une armée de 5000 hommes. Brûlant, pillant et ravageant toutes les régions qu'il traversait, il se dirigeait vers Bordeaux d'où il avait l'intention d'organiser la défense de l'Aquitaine ; cette Aquitaine réduite à ce que lui avait laissé Du Guesclin.

1377, Bertrand suivit le duc d'Anjou à Toulouse d'où il se mit à combattre les Anglais jusqu'à Bayonne.

Avant de s'en aller arracher Bergerac ou d'autres places fortes du Sud-Ouest à Lancastre, Bertrand s'était rendu au Mont-Saint-Michel une dernière fois. Typhaine de Ragueneil, vicomtesse de la Bellière, comtesse de Longueville, duchesse de Molina, venait de mourir. Ses obsèques furent célébrées à Dinan, en l'église Saint-Sauveur et elle fut inhumée au couvent des Jacobins.

Un an plus tard, Bertrand épousait Jeanne de Laval. La cérémonie de son second mariage se déroula dans la chapelle de Montmuran où il avait été adoubé chevalier vingt-cinq ans plus tôt.

Au mois de mars 1380, il débarque à Jersey pour reprendre l'île aux Anglais ; puis à son retour à Saint-Malo, il passe ses troupes en revue en annonçant que c'était sans doute la dernière fois.



A l'appel du duc d'Anjou, il s'apprête à se rendre en Auvergne. Il se plaignait de la mainmise d'une grande partie de cette région par les capitaines des compagnies à la solde du roi d'Angleterre et de Lancastre, qui stationnaient dans l'Auvergne et le Gévaudan. Après être passé à Meung-sur-Loire le 28 mai, Bertrand se rendait à Moulins. Le duc de Bourbon mit à sa disposition cent gentilshommes de son choix, pour l'accompagner dans son expédition. Armand V, comte de Polignac, se met à son service. Il faut assiéger Chaliers tenu par le Béarnais Pierre de Galard. Chaliers résista mais Pierre de Galard dut rendre la place à Bertrand. Aussitôt, ce dernier accompagné par Louis de Sancerre, maréchal de France, et le duc de Berry, prit le chemin de Châteauneuf de Randon, tenu également par Pierre de Galard. Bâti sur un promontoire de 1300 mètres d'altitude, en forme de losange, la forteresse, dite inexpugnable, avait été reconstruite plusieurs fois depuis sa fondation au X^e ou XI^e siècle.

Se sentant probablement malade, Bertrand refusait à son entourage de donner l'assaut. Il préférait assiéger la place, peut-être négocier la reddition.

Ce fut vers le 6 ou le 7 juillet que le connétable s'alita. Selon une tradition locale, il avait bu de l'eau trop fraîche à la fontaine. Cloué sur un lit de camp, incapable de se lever, il eut cependant la présence d'esprit de faire venir un notaire de Mende pour lui dicter son testament. Le 10 juillet, Bertrand prononça ses dernières paroles :

« Ah, douce France mon amie, je te laisse bien brièvement ».

Tous pleuraient autour de cet homme dont la vie avait été vouée à la France.

Derrière leurs échauguettes, les routiers s'étonnent, s'inquiètent. Au terme de la trêve, la place aurait dû se rendre le 12. Est-ce un piège ? Galard, déconcerté, fait garnir les remparts.

Un parlementaire, à mine sombre et visage chagrin, monte au pont-levis qui se baisse pour lui. Il entre, il parle ... Messire Bertrand, le bon connétable, est mort ...

Après avoir pris possession de Châteauneuf de Randon, en faisant grâce aux prisonniers, Louis de Sancerre et Olivier de Mauny organisèrent le retour du corps de Bertrand en Bretagne. Déposé en l'église des Jacobins du Puy, il fut embaumé. Ensuite, un long cortège de ses fidèles en larmes le conduit à Dinan pour son dernier repos, comme il en avait exprimé le désir. Sur la route du Mans, paraissent en courrier d'honneur, des officiers de Charles apportant la décision royale : « *On l'ensevelira avec les rois à Saint-Denis* ».

Lorsqu'elle voyait les Lys inclinés devant le petit furieux de Broons, la religieuse prophétesse avait-elle, dans les brumes du lointain avenir, aperçu l'apothéose de Saint-Denis ?

Mais c'est auprès de Typhaine que, par son testament, en termes exprès, Bertrand a voulu reposer. Nul, même le roi, ne saurait violer la volonté du mort ... Non, certes, et le roi donna l'exemple de cette volonté : Saint-Denis, la France, le royaume, auront le **corps** du batailleur qui si bien les servit...

Dinan ; la Bretagne, Typhaine auront le **cœur**, qui si fort les aima...

Monsieur Perrard
Communication au GRHIN
Le 2 octobre 1980
Archives du GRHIN n° 68

Chronique de Bertrand du Guesclin Par Cruvelier (Cuvelier) du 22 537 au 22 580

A Paris vint Bertrand à la chière hardie,
 Li rois le festia et fit grant courtoisie.
 Puis ne demoura pas lonc temps, je vous afie,
 Qu’au gré du roi de France et de sa commandie
 Li riche duc d’Anjou fist une chevauchie
 Par devant Perregort, con l’istoire crie (1) – par dedans Pierregort, si comme l’istoire crye
 Avec lui assembla moult belle compaignie ;
 Bertrand du Guesclin y ala sans détrie,
 Yvain celui de Gales, où moult ot vaillandise (2) – et Yvain qui de Gales ot la char dégaitie
 Thiébaud du Pont y fu à la chière hardie,
 Le gentil mareschal de Sancerre l’antie,
 Et Pierres de Vilers plain de batillerie,
 Et maint bon chevalier que je ne nomme mie.
 Quand assablée fu la noble baronnie,
 A .I. chastel alèrent dont la tour est antie :
 La Bernardière ot non celle tour batillie ;
 Plenté y ot Englois et de maise maignie.
 Mais si tost qu’ils oïrent dire par .I. espie.
 Que le duc d’Anjou vient o Bertrand chière lie,
 De là s’en sont fuy ; car paour les aigris,
 Et boutèrent le feu parmi la manandie.
 Lor prisonniers ardirent par outre cuiderie,
 Car le feu les sousprit, dont il ne me pleut mie,
 Et .I. prestre y fu mort, con l’istoire crie,
 Qui depuis fu trouvé ; sa main estoit garnie
 D’un galice d’argent dont l’euvre reflambie ;
 Dont grant pitié en ot nostre chevalerie.
 Après ceste aventure que li Englois fuirent
 Et que la Bernardière de male flambe ardirent,
 Vindrent là nos François qui petit y conquirent
 A Condac (3) sont venus nos François et l’assirent 3) – Rodant
 Mais par force de tamps moult de mal y souffrirent,
 Droit par .I. samedi .I. grant assaut y firent,
 Mais par force de tamps de là se retraïrent :
 Tuit ceulx qui sont vivants tel orage ne virent :
 Nos gens bien .C. chevaux par orage y perdirent,
 Mais le lendemain tout droit le chastel assaillirent.
 Moult bien et poissament nos François l’assaillirent,
 Tant getèrent d’engins et tant d’assaus y firent
 Qu’au duc d’Anjou Englois en la fin se rendirent,
 Voire sauve leur vie ; car de là se partirent,
 A Bregerac (4) s’en vont, où telles nouvelles dirent 4) - Bergerat
 Dont ceux de Bregerac bien poi se resjoïrent.

RÈGLEMENT DE POLICE MUNICIPAL DE LA VILLE DE NONTRON Du 20/12/1850 au 30/11/1889

>>>>>>>>>> <<<<<<<<<<<<

Nous, Maire de la ville de Nontron,

Vu l'article 50 de la loi du 14 décembre 1789, l'article 3 titre XI de la loi des 16, 24 Août 1791, l'article 46 titre 1° de la loi des 19, 22 juillet 1791, l'article XI de la loi du 18 juillet 1837. Vu les anciens règlements de police des 29 Frimaire an XI, 31 décembre 1827, 30 novembre 1827, 12 mars 1836 et 15 septembre 1842 et renouvelant lesdits règlements avec additions et modifications dont l'expérience a constaté la nécessité, a arrêté ce qui suit.

Sûreté – propreté – salubrité – liberté des rues, places et voies publiques :

Article 1

Tous les propriétaires, principaux locataires et habitants de la ville et des faubourgs doivent journellement tenir propres et débarrassés de tous les obstacles qui pourraient gêner la libre circulation des rues, la façade de leur maisons, boutiques, cours, jardins, murs de clôture et autres emplacements sus désignés les jours de dimanches, jeudis, et fêtes avant 7 heures du matin depuis le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} octobre et avant 9 heures depuis cette dernière époque jusqu'au 1^{er} avril.

L'instant du balayage pour les jours précités sera annoncé à son de cloche. Les rues à 2 revers seront balayées jusqu'au ruisseau ; celles en chaussée jusqu'au milieu de ladite chaussée et enfin, sur les places publiques jusqu'au 1^{er} ruisseau ou au moins jusqu'à 3m du pied du mur d'habitation.

Les boues seront relevées en tas près du ruisseau de la rue et en aucun cas, ne pourront être poussées devant la propriété d'autrui. Il sera pris des mesures par le commissaire de police pour faire balayer aux dépens de ceux qui ne le feraient pas, par négligence ou par absence de leur domicile, sans préjudice des peines de police.

Article 2

Dans les temps de neige et de gelées, chaque propriétaire ou locataire sera tenu de balayer la neige tous les jours, de faire casser la glace jusqu'au ruisseau et, en cas de verglas, d'y faire répandre du sable, des cendres et autres matières propres à empêcher de glisser.

Article 3

Il est fait défense à toutes les personnes de jeter dans les rues par les fenêtres de leur maison ou des portes de l'intérieur des maisons dans lesdites rues ou places de la ville, des balayures, débris de cuisine et autres ordures ou immondices.

Article 4

Dans aucun temps on ne pourra déposer dans lesdites rues ou places des immondices, verres cassés, gravoirs ou cendres ayant servi à la lessive.

Article 5

Il est fait défense à toute personne de déposer des fumiers d'aucune espèce pour plus de 24 heures dans les places ou rues de la ville et faubourgs, l'enlèvement dans les délais ci-dessus fixés est de toute rigueur. Le dépôt ne s'applique d'ailleurs qu'aux fumiers sortis des étables ou écuries pour être transportés dans les champs, tout autre amas de fumiers le long des maisons ou dans les encoignures étant formellement interdit.

Article 6

Il est fait défense à toute personne de déposer ou de faire des ordures sur les places, dans les rues, ou le long des murs qui bordent les promenades publiques.

Article 7

Il est expressément défendu de déposer dans les rues ou sur les places publiques de nuit ou de jour, des matières fécales, urines, ou autres matières fétides, comme aussi de les jeter par les fenêtres en quelque temps et à quelque heure du jour ou de la nuit. Les maîtres étant rendus responsables de leurs domestiques ou serviteurs.

Article 8

Il est également défendu de jeter sur les places, dans les rues, les chemins ou la rivière aucun animal mort ou débris d'animal, ils doivent être enfouis dans la campagne à 1,33 m de profondeur au moins.

Article 9

Il est défendu à toutes personnes de jeter dans les rues, ou sur les places, par les fenêtres ou les portes des maisons, même en avertissant les passants, non seulement toutes espèces d'eaux sales ou malpropres, mais même d'eau claire ; les dites eaux ne pourront être versées dans les rues que par les conduits des évier ou autres ouvertures à ce destinées ou vidées à la main dans le ruisseau sans pouvoir être répandues sur le pavé.

Article 10

Il est enjoint aux propriétaires des maisons dont les évier des cuisines ou conduits d'eau, donnent sur les rues, de les munir d'un tuyau rentrant dans le mur, arrivant jusqu'à 10 cm au moins du pavé et recouvert d'une planche, d'une plaque de fer ou de fonte solidement fixée de manière à ce que les passants ne puissent être incommodés.

Article 11

A dater de la publication du présent règlement, il est fait défense expresse aux bouchers et à tous autres d'abattre les animaux dans les rues ou places publiques de cette ville et de ses faubourgs. Il est défendu de répandre dans les rues sang et immondices.

Article 12

Nul ne pourra former de dépôt de matériaux sur la voie publique sans une autorisation spéciale du Maire, ces matériaux ne pourront d'ailleurs être déposés plus d'un mois avant leur mise en chantier.

Article 13

Nul ne pourra laisser séjourner plus de 24 heures sans autorisation, aucune charrette, voiture, et autres empêchements ; ces objets ainsi que les fumiers (Art. 5), les matériaux (Art. 12) devront être placés sur un côté de la rue, près du mur, de manière à gêner le moins possible la circulation. Ils devront en outre être éclairés à la tombée de la nuit par un fanal. Seront tenus aux mêmes précautions ceux qui feraient procéder à des fouilles dans les rues après autorisation de l'autorité municipale.

Article 14

Il est interdit aux charretiers, voituriers, meuniers d'abandonner leurs chevaux sur la voie publique, comme aussi de faire claquer leurs fouets sans nécessité.

Article 15

Il est expressément défendu d'allumer en quelque partie que ce soit, sur la voie publique, de jour ou de nuit, des feux avec de la paille, du bois ou autres combustibles. Le grillage des cochons pourra avoir lieu dans tels endroits désignés par la police.

Article 16

Il est défendu de jeter aux passants des boules de neige.

Article 17

Aucun étalage fixe ou mobile autres que ceux que le fermier des droits de plaçage a le droit de faire sur les lieux fixés par son bail ne seront établis sans autorisation sur la voie publique ; néanmoins, les marchands, négociants et les personnes exerçant une industrie dans une boutique ou un magasin sont autorisés à exposer ou à étaler en dehors de ces boutiques ou magasins, leurs marchandises, mais ces étalages ne pourront sous aucun prétexte être en saillie de plus de 50 cm à partir du mur de la façade.

Article 18

Les baladins, chanteurs, charlatans, saltimbanques, ne pourront s'établir sur la voie publique pour faire des tours, chanter, parler en public, faire de la musique, donner des spectacles, vendre des drogues ou des médicaments sans être pourvus d'une autorisation du Maire.

Article 19

Il est défendu d'exposer aux fenêtres, sur les toits et autres parts, des caisses, pots de fleurs et autres objets dont la chute puisse nuire aux passants, à moins que lesdits objets ne soient retenus d'une manière solide.

Article 20

Les contrevents et portes du rez-de-chaussée ouvrant au dehors, devront être tenus appliqués et retenus contre le mur par des crochets.

Article 21

Les dalles, dégageant sur la voie publique, devront être pourvues d'un tuyau de descente conduisant les eaux jusqu'à 15 cm du pavé.

Article 22

Il ne peut être établi de balcons ou auvents cintrés qu'à 3,33 m au moins d'élévation du sol et qu'avec l'autorisation du Maire qui ne la donnera qu'autant que l'établissement du balcon ne nuira pas à la voie publique, le tout sans préjudice aux droits des voisins en ce qui concerne la distance exigée par la loi pour ces sortes de constructions et à l'exécution des règlements de la grande voirie, lorsque la rue se trouvera servie au passage d'une route nationale ou départementale.

Article 23

Les particuliers dont les caves ont des ouvertures sur la rue, fermées par des trappes, doivent en faire rétablir la couverture aussitôt qu'ils s'apercevront de leur dégradation ou qu'ils en seront avertis par la police, de manière à prévenir toute espèce d'accident.

Toutes les ouvertures desdites trappes, même celles en grilles de fer, servant à l'encavement du vin, pratiquées dans la largeur de la rue, devront être fermées par des portes en bois plein, à moins que l'intervalle de chaque barreau ne dépasse pas 2 cm. Lesdites trappes ne peuvent dans aucun cas dépasser le niveau du pavé ni être pratiquées sans autorisation du Maire, qui en détermine les dimensions. Les trappes et grilles devront être confectionnées d'une manière très solide.

Article 24

Les bassins des fontaines publiques servant d'abreuvoirs aux chevaux, il est expressément défendu d'en salir et d'en altérer l'eau en y lavant, nettoyant ou déposant linge, légumes, ustensiles quelconques. Il est également défendu de prendre l'eau de ces bassins ou de les vider sans autorisation.

Article 25

Tous amas d'eau, vulgairement appelé étanches, pratiqués dans le ruisseau, doivent être défaits à la nuit tombante.

Article 26

Nul bâtiment croulé ou démoli ainsi que tous édifices à élever dans les rues, places publiques ou promenades, ne peuvent être rétablis ou construits sans qu'au préalable le propriétaire n'ait obtenu du Maire l'alignement à observer en conformité du plan de la ville approuvé par l'autorité supérieure dans le cas où la construction à faire ou à rétablir n'aurait pas été prévue par ledit plan de la ville. Elle ne pourra avoir lieu avant que le Maire n'ait été consulté et n'ait déterminé l'alignement à suivre. On ne peut pratiquer pour monter aux maisons des degrés qui anticipent sur la voie publique, en conséquence, tous degrés établis depuis la mise en place du plan de la ville, seront tolérés jusqu'à ce qu'il soit besoin de les réparer, ce que ne pourront faire les propriétaires qu'en les mettant dans l'alignement prescrit.

Article 27

A la première sommation de l'autorité, son propriétaire est tenu de faire démolir ou rétablir les murs ou édifices menaçant ruine ainsi que les cheminées dont la solidité n'offre pas une garantie suffisante contre l'incendie.

Article 28

Les maçons, recouvreurs, charpentiers ou autres, travaillant à la façade des maisons ou à leurs toitures, sont obligés de placer un signal le plus en évidence possible pour prévenir les passants, étant à une hauteur d'1 m au moins et 2 m au plus au-dessus du sol.

Article 29

Il est défendu de garder ou de laisser vaquer des cochons, la volaille, dans les rues ou places publiques, avec ou sans gardien, dans quelque saison ou à quelle heure que ce soit, excepté les jours de marchés ou de foires, pendant la durée desdits foires et marchés et seulement pour les y conduire, les garder ou les ramener.

Article 30

Aucun troupeau de chèvres ne pourra s'établir dans l'intérieur de la ville sans l'autorisation du Maire, approuvée par M. le Sous-Préfet.

Il est défendu à tous propriétaires de chèvres de les conduire ou de les retenir aux champs sans que ces animaux soient attachés par une corde retenue par le gardien, les chèvres devront être retenues de la même manière toutes les fois qu'elles seront sur la voie publique.

Article 31

Aucun animal ne pourra être conduit sur les promenades publiques et le champ de foire pour y être gardé à vue, sauf les jours de marchés et de foires pour ce qui concerne ce dernier emplacement communal.

Article 32

Il est défendu d'écorcer, de couper ou de dégrader les arbres des promenades publiques et du champ de foire ; d'y attacher des cordes pour tendre le linge et de tendre ce même linge sur les haies communales. Il est également défendu d'y jouer ainsi que sur la voie publique à quelque jeu que ce soit qui puisse nuire à la sûreté des passants.

Article 33

Il est défendu de dégrader et de salir de quelque manière que ce soit, monuments et édifices publics et d'y déposer des ordures.

Article 34

Il est défendu de conduire dans la ville à l'abreuvoir, plus de deux chevaux de front ; plus de quatre de file, attachés à la queue l'un de l'autre ; dans aucun cas les chevaux ou autres animaux de trait ou de selle ne pourront aller à l'abreuvoir sans conducteur. Il est également défendu de les faire

courir dans les rues ou sur les places publiques. Les voitures publiques ou particulières ne pourront aller qu'au petit trot dans l'intérieur de la ville, de nuit ou de jour.

Article 35

Il est défendu à tout propriétaire de chiens de les laisser vaguer sans être muselés lorsqu'ils sont méchants ou lorsqu'ils sont de la race Bouledogue, de les laisser vaguer non muselés quand même ils n'offriraient aucun danger pour la sûreté lorsque la police en a donné l'ordre ; il est également défendu d'exciter ou d'agacer les chiens les uns contre les autres.

Article 36

Chaque propriétaire est tenu de faire rétablir dans toute la longueur de son habitation et dépendances et la moitié de la rue, le pavé dont le délabrement exposerait la sûreté des passants et ce à la première réquisition de l'autorité municipale. S'il ne tient compte de cet avertissement, il y sera pourvu immédiatement à ses frais, nonobstant les peines de simple police pour la contravention commise.

Article 37

Tous établissements qui intéressent d'une manière particulière la subsistance, la sûreté des citoyens, la salubrité de l'air, et qui sont par cela même soumis à la surveillance immédiate de la police, tels boulangeries, boucheries, auberges, cafés, cabarets, tanneries, fabriques de chandelles et d'allumettes chimiques et pressoir à huile, ne peuvent être formés quelque part que ce soit de la commune et surtout de la ville, sans l'adhésion expresse de l'autorité municipale et même de l'autorité supérieure s'il y a lieu.

Ordre et fidélité dans le débit des marchandises

Article 1

Les animaux de toutes espèces destinés à la boucherie dans la ville et les faubourgs, seront visités avant l'abattage par un médecin vétérinaire, inspecteur commissionné à cet effet par l'autorité municipale. Ils pourront être aussi visités après l'abattage s'il y a lieu.

Les animaux abattus et portés au marché de la ville par les bouchers-forains seront aussi soumis à la visite de cet inspecteur.

Les viandes des animaux abattus, reconnues de mauvaise qualité et nuisibles, seront immédiatement saisies et détruites.

Article 2

Les marchands, épiciers, boulangers, bouchers et autres débitants de comestibles seront tenus d'entretenir les plateaux de leurs balances propres et de faire étamer les plateaux de celles qui seraient en cuivre.

Article 3

Il est défendu à toute personne d'exposer en vente aucun gibier, poisson, volaille et autres comestibles gâtés, corrompus ou nuisibles.

Article 4

Le pain exposé en vente devra porter la marque du boulanger qui l'aura fabriqué, être de bonne qualité, avoir le poids fixé par les règlements et le degré de cuisson nécessaire.

Les boulangers ne pourront refuser de détailler au dessous du poids fixé pour chaque nature de pain, sans que la quantité achetée puisse être au dessous de cinq cents grammes.

Article 5

Les consommateurs ont le droit de faire peser en leur présence, les pains qu'ils veulent acheter.

Article 7

Il est défendu à toute personne connue pour faire le commerce des grains, aux meuniers et aux boulangers d'acheter les jours de foires et de marchés, sur les chemins et aux abords du minage, toute espèce de grains conduits pour l'approvisionnement du public. Les individus compris dans la susdite exception ne pourront acheter les grains au lieu même du minage qu'après midi.

Article 8

Il est défendu, à tous les regrattiers, aubergistes, revendeurs, d'acheter sur les chemins et aux abords du marché les comestibles dont le débit constitue leur état, tels que : gibiers, volailles, œufs, fruits, racines...

Ils ne peuvent acheter qu'au marché et seulement l'été à 8 h ½ et l'hiver après 9 h.

Article 9

Il est défendu d'exposer en vente, viandes, poissons, légumes et autres comestibles, ailleurs que dans les emplacements affectés à cet usage et convertis en lieu spécial par les autorités municipales.

Bon ordre – Tranquillité – Sureté et lieux publics

Article 1

Toutes personnes qui veulent tenir auberge, cabaret, café, ou un billard, sont tenues d'en faire préalablement déclaration à la mairie.

Article 2

Il est enjoint à tous aubergistes, cabaretiers, maîtres de café ou de billard, de placer extérieurement et de conserver constamment sur la porte de leur établissement une enseigne indiquant en caractères apparents la profession qu'ils exercent. Les cabaretiers pourront remplacer cette enseigne par un brandon.

Les aubergistes, cabaretiers logeant, les maîtres de café ou de billard, sont tenus d'éclairer leur enseigne ou brandon par une lanterne vitrée sur les quatre faces, depuis la clarté du jour jusqu'aux heures fixées par l'article 4 ci-après. La présente obligation est de rigueur pour toutes les saisons et même quand il y a clair de lune. Tout local où se tiendrait une réunion publique devra être éclairé de la même manière.

Article 3

Les aubergistes et cabaretiers-logeurs sont tenus d'avoir un registre paraphé par le commissaire de police et dont le modèle leur sera donné par ce dernier ; il leur est enjoint d'inscrire sur ce registre jour par jour, de suite, sans aucun blanc ni interligne, les noms, qualités, domicile, dates d'entrée et de sortie de toutes les personnes qui coucheront chez eux, même une seule nuit.

Les aubergistes, maîtres d'hôtels et logeurs présenteront tous les jours à la mairie leur registre et toutes les fois qu'ils seront requis par les officiers municipaux, officiers de police et de gendarmerie. Les susdits, pourront cependant se dispenser d'inscrire sur ce registre les personnes des environs, connues d'eux, et que des affaires momentanées appelleraient dans la ville et y feraient séjourner.

Article 4

Les cafés, billards, cabarets ne pourront être ouverts avant le jour et ils seront fermés au public à 11h du soir. Il est défendu aux propriétaires de ces établissements de garder chez eux des personnes étrangères à leur habitation au delà de ladite heure, sous quelque prétexte que ce soit.

Il est enjoint à toutes personnes de se retirer des cafés, cabarets et autres à l'heure fixée pour la fermeture de ces établissements, sans qu'il soit besoin de les y contraindre et même de les avertir.

Article 5

Il est enjoint à tous les cafetiers, cabaretiers et autres d'avertir immédiatement l'autorité des scènes de désordre qui se passeraient dans leur établissement, ainsi que du refus qui leur serait fait d'en sortir à l'heure fixée par l'article précédent.

Article 6

Tous jeux de hasard, soit de cartes, de dés et de billes, ainsi que toute loterie, même de comestibles, dans les cafés et autres lieux publics, sont interdits.

Article 7

Aucun bal public ne pourra avoir lieu sans la permission de l'autorité municipale, les bals publics autorisés devront être fermés à l'heure fixée pour la fermeture des lieux publics, sauf permission spéciale.

Article 8

Aucune personne ou réunion de personnes ne pourra courir les rues, masquées ou travesties, ensemble ou isolément, qu'après avoir obtenu la permission de l'autorité municipale.

Article 9

Il est défendu de chanter des chansons obscènes ou injurieuses et, pendant la nuit, surtout de chanter, pousser des cris, faire du bruit avec ou sans instruments capables de troubler le repos des citoyens dans aucun temps et par quelque motif que ce puisse être. Il est défendu pendant la nuit de tirer des armes à feu et des pièces d'artifice ; de parcourir les rues ou places au son de la caisse ou d'instruments bruyants.

Article 10

Il est défendu d'arracher les placards ou affiches émanés de l'autorité ou approuvés par elle et de placer aucun placard ou affiche contraire aux bonnes mœurs.

Article 11

Aucune annonce ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation.

Article 12

Les affiches et placards émanés de l'autorité seront apposés dans les lieux suivants : Hôtel de Ville ; rue du Nord : Maison Privéraud ; mur de la cour de l'hospice ; rue des Cordiers : au coin de la fontaine publique ; Grand-Rue : maison Aucouturier, maison Pastoureau-Mesoy ; Maison Gaillard dans les Basses-Rues ; place du Canton : maison Ecousseau ; rue des Etanches, maison Faye.

Les annonces publiques émanant de l'autorité ou autorisées par elle, seront faites à son de caisse, aux lieux ci-après :

- Place de l'Hôtel de Ville
- Rue du Nord devant la maison Brunet
- Rue Brune
- Rue des Cordiers, devant la fontaine
- Rue Notre-Dame : maison Neury
- Rue de la Croisette : maison Agard
- Grande Rue : maison Fonreau
- Devant la maison Pastoureau
- Au Fort devant la maison Faye Térézou
- Basses Rues devant la maison Voisin
- Devant la maison à Martin ; devant la maison Grolhier
- Devant la maison Lescure, au Canton
- Rue des Casernes, devant la maison Bourdineau
- Rue des Etanches, devant la maison Faye
- Devant le Collège
- Rue du Grand-Puy-de-Bayet : maison l'Excousseau.

Article 13

Pendant la saison des bains, tous individus qui voudront se baigner de 6 h du matin à 9 h du soir, dans le Bandiat, devront être vêtus de manière à ce que la décence et la morale soient respectées.

Défenses sont faites à tous individus prêts à se baigner ou sortant de la rivière, de parcourir la plage du Petit Sablé, d'établir des luttes ou autres amusements et en général, de faire en cet état aucun exercice qui pourrait porter atteinte à la morale ou à la décence.

Article 14

Les Indigents non valides étant secourus à domicile par le bureau de bienfaisance de Nontron, toutes aumônes aux portes des maisons ou dans les rues, cesseront d'avoir lieu.

Tout mendiant valide sera arrêté par le commissaire de police s'il est pris en flagrant délit dans les rues ou faubourgs de la ville, et conduit devant le Procureur de la République à qui le

procès verbal d'arrestation sera remis. Les mendiants invalides étrangers à la commune de Nontron, seront reconduits sur la limite de la commune.

Dispositions générales

Les pères, les mères, les tuteurs, les instituteurs et les maîtres demeurent responsables de la conduite de leurs enfants mineurs, des élèves confiés à leurs soins et des domestiques, qui contreviendront aux dispositions du présent règlement.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies devant les tribunaux compétents.

Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés et il sera remis un exemplaire à tous les aubergistes, cafetiers, hôteliers, cabaretiers-logeant, pour être exposé journallement dans le lieu le plus apparent de leur domicile.

Fait à l'Hôtel de Ville de Nontron

Le 20 décembre 1850

Le Maire, signé Vignaud.

Vu et approuvé à Périgueux le 20 janvier 1851.

Le Préfet, signé E. de Sainte-Croix

Et pour copie conforme, le 30 novembre 1889

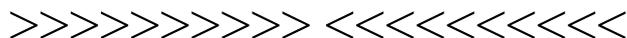
Le premier Adjoint, De Saint-Sernin.

Madame Clavaud

Communication au GRHIN le jeudi 3 juin 1982

Archives du GRHIN n° 89

UN LUSTRE DE NOTRE-DAME



Monsieur Lionel de Saint-Sernin a l'amabilité de faire bénéficier le GRHIN de certaines de ses archives personnelles et manuscrites. La dernière liasse qu'il a bien voulu nous communiquer a pour objet le grand lustre qui était suspendu au milieu de la nef de notre église. C'est une grande double couronne de lumières, en cuivre fondu, aux tourelles émaillées, aux chaînes riches.

Ce lustre a bientôt cent ans, car il a été commandé le 19 décembre 1883 à la maison Biais Aîné, fabricant d'ornements d'église, fournisseur de N.S.P. le pape, place Saint-Sulpice à Paris.

Le Sieur Biais Aîné, le 8 janvier 1884, l'envoyait sans retard, quoiqu'en petite vitesse (port 21 F) à Monsieur l'Archiprêtre de Nontron, dont il ne mentionne pas le nom, mais qui, d'après les renseignements de M. l'Abbé Bouet, était M. Jean-Joseph Lavergne. C'est ce curé qui de décembre 1871 à Août 1875 avait fait élever l'église même de Notre-Dame. Temps record en rapidité. En 1883, il ne restait qu'à l'embellir et un de ses plus utiles embellissements était la double couronne de lumières.

La facture du lustre était de 400 F, ce qui, en monnaie actuelle, fait environ 12 000 F. Somme relativement modeste. A qui était adressée la facture ?

A Madame Lagorce, née Marie-Antoinette de Mazerat, qui, après la mort de son frère Louis, ancien député et maire de la ville, était seule propriétaire du château de Nontron où elle habitait, et désirait faire à l'église un don notable.

Hélas ! à peine ce lustre arrivé et payé pour la plus grande gloire de la paroisse, voilà que survient la première escarmouche entre l'Eglise et l'Etat par la loi de 5 avril 1884, qui demandait la laïcisation progressive des écoles primaires et réglementait également l'usage des cloches. Cette loi ne supprimait pas le traitement concordataire des prêtres et laissait au gouvernement l'initiative des nominations. Chaque paroisse comportait un Conseil de Fabrique, assemblée de pieux notables, qui était habilitée à gérer le budget de la paroisse.

A partir de 1892, chaque Fabrique fut soumise aux règles de comptabilité des établissements publics.

Néanmoins, la crise n'était pas aiguë et Mme Lagorce put s'éteindre le 15 janvier 1897, l'âme en paix, laissant son lustre à l'église, et tous ses biens à sa fille unique, Marie Lagorce, épouse de M. Théophile de Saint-Sernin, qui devenait ainsi le nouveau propriétaire du château de Nontron. (élu deux fois maire de Nontron et mort en 1922)

Les relations s'envenimèrent entre 1902 et 1905, avec le Ministère Combes qui abolit toutes les congrégations enseignantes. Le successeur de Combes, Rouvier, fit voter l'abrogation du Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905.

Les biens des congrégations furent vendus au profit de l'Etat. Quant aux églises, la loi en attribuait la propriété à l'Etat et aux communes, la jouissance à des associations culturelles à créer. Les Fabriques étaient supprimées (9 octobre 1905).

L'administration des domaines prétendit faire l'inventaire du mobilier des églises et des objets du culte. Le Clergé dénonça la profanation.

En décembre 1908, Mme de Saint-Sernin dépêche un mémoire à la Direction générale de l'Enseignement et des Domaines à Périgueux, revendiquant 'le lustre ayant appartenu à l'ancienne fabrique de Nontron'.

Le 4 janvier 1909, voici le réponse des Domaines : « *Le lustre dénommé que vous revendiquez et qui se trouve placé dans la grande nef de l'église n'a pas été mis sous séquestre comme propriété fabricienne. L'église étant propriété communale, tous les objets qui s'y trouvent sont censés, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune. Dans ces conditions, c'est à M. le Maire qu'il appartient de répondre à votre réclamation et de soumettre à M. le Préfet, toutes les propositions qu'il jugera convenables.* »

Marie et Théo de Saint-Cernin étaient parents de l'avoué Me Duvoisin, à qui ils confièrent l'affaire. Aussi, le 5 mars 1909, Me Duvoisin leur écrit : « *J'ai vu, mon cher Théo, le receveur de l'Enregistrement qui m'a remis le dossier déposé à la préfecture. Puisque la préfecture et l'Administration, séquestres des biens de la Fabrique, considèrent le lustre comme bien communal, il faut adresser un mémoire au maire pour faire reconnaître vos droits.* »

Suit un modèle de lettre au maire demandant que le lustre soit reconnu propriété de l'exposante et qu'elle puisse l'enlever quand elle le jugera à propos.

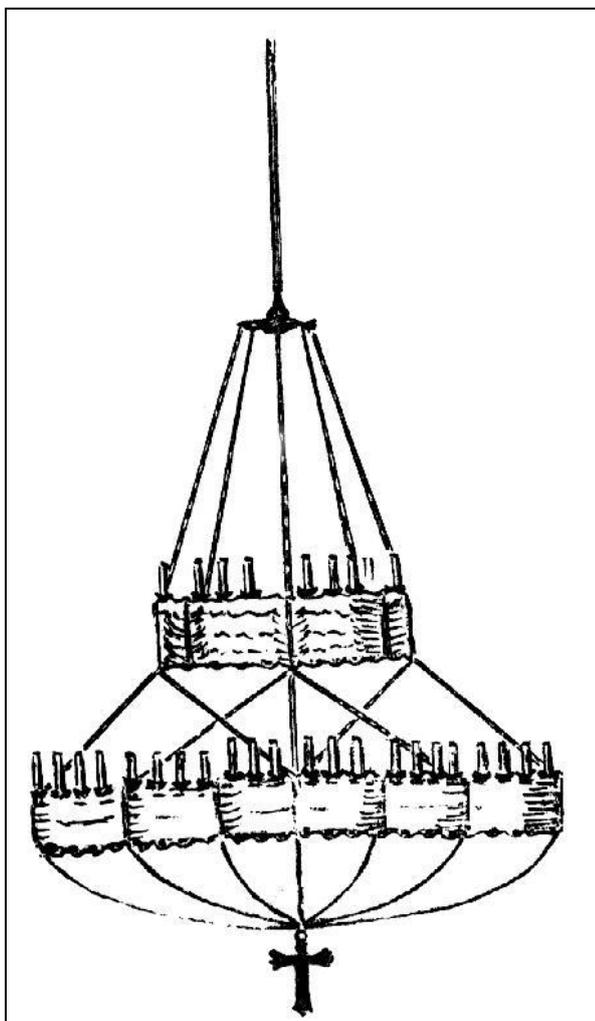
A cette époque, c'est M. Villepontoux, notaire et notable, qui est maire de Nontron. Il réunit son Conseil pour décider de l'affaire le 13 juin 1909. Le Conseil, à la majorité, repousse la demande.

M. Villepontoux, bien ennuyé, s'excuse aussitôt auprès des Saint-Sernin. « *Il regrette la décision négative de la majorité de son Conseil municipal. Il estime qu'elle a commis une erreur, sur laquelle elle reviendra. Il a fait part de la décision à Me Duvoisin et exprime l'assurance de son respectueux dévouement.* »

Ayant pris connaissance du refus, Me Duvoisin écrit à son tour à M. de Saint-Sernin, le 15 juin 1909. « *Mon cher Théo, après une discussion longue et orageuse, paraît-il, la majorité du Conseil municipal a refusé de faire droit à votre demande, sous prétexte que vos droits de propriété ne paraissent pas suffisamment établis. Il paraît que c'est M. Alfred Agard qui, s'improvisant juriste, a émis cette singulière opinion que Mme Lagorce ayant donné le lustre, vous n'aviez pas le droit de le réclamer. Le pauvre homme ne connaît évidemment pas le premier mot de la question qu'il a voulu traiter, ce qui n'a pas empêché la majorité de lui emboîter le pas. La crainte de paraître cléricaux les rend imbéciles. Le Maire a vainement fait observer que votre demande était justifiée. Légalement, avant d'intenter un procès à une commune, on est obligé de déposer à la sous-préfecture un mémoire dont il est donné récépissé et le sous-préfet adresse ce mémoire au maire, en l'invitant à convoquer le Conseil dans le plus bref délai. Nous verrons si, sous la menace d'un procès, la majorité du Conseil persistera dans son opinion. Nos affectueux souvenirs pour ma Cousine.* »

Il joint à sa lettre un nouveau modèle de mémoire à envoyer au sous-préfet de Nontron et, par excès de précaution, au Directeur Général des Domaines. En voici le résumé :

« *L'exposante ayant adressé une réclamation à M. le maire de la commune de Nontron, cette réclamation soumise au Conseil municipal a été rejetée, le Conseil ayant émis l'avis à la majorité de ne pas reconnaître, quant à présent du moins, le bien-fondé de la demande de Mme de Saint-Sernin. Etant donné que l'exposante ne peut rester dans cette situation ; qu'elle se propose d'actionner la commune devant les juges compétents ; qu'il n'est pas justifié que le lustre ait été donné à la Fabrique ; qu'en tous cas, s'il y avait donation, elle serait nulle et non avenue, l'acceptation n'en ayant pas été autorisée par le Gouvernement ; qu'enfin même dans l'hypothèse d'une donation régulièrement faite à la Fabrique et acceptée par elle après autorisation, Mme de Saint-Sernin serait fondée à revendiquer l'objet donné, aux termes de l'article 3 de la loi du 13 avril 1909. Le présent mémoire aura pour objet :*



Ce lustre, présenté avant modifications, se trouvait au-devant du chœur et peut se voir sur de vieilles cartes postales de l'intérieur de l'église dans 'Nontron oublié'.

1) de revendiquer le lustre

2) de faire condamner la Commune à de justes dommages et intérêts pour sa résistance injustifiée et à tous les dépens de l'instance. »

Le 11 septembre 1909, le directeur de l'Enregistrement et des Domaines écrit au receveur de Nontron, avec une certaine acrimonie :

« Par un mémoire du 4 septembre courant dont vous m'avez annoncé la transmission par une note informe, sans observation ni avis de votre part, Mme Laparre de Saint-Sernin, préalablement à l'action qu'elle se propose d'intenter contre la commune de Nontron croit devoir solliciter de M. le Directeur général la restitution d'un lustre donné par sa défunte mère. Déjà, le 24 décembre dernier, il lui avait été accusé réception d'un premier mémoire. Par l'action qu'elle a l'intention d'intenter contre la commune, elle reconnaît donc par là que le lustre doit être revendiqué à l'encontre de cette dernière et non contre le séquestre. L'action projetée est régie non par les §§ 5 et 7 de l'article 3 de la loi du 13 avril 1908, mais par le § 14 du même article aux termes duquel le dépôt de mémoire doit être fait au préfet. »

Nous ne possédons pas la lettre que le sous-préfet dût écrire à la mairie pour demander la convocation du Conseil municipal dans les plus brefs délais. Le sous-préfet du moment était M. Jean Raymond Fourcade. Sans doute usa-t-il de diplomatie, car la fin de l'histoire est relatée dans ce dernier procès-verbal.

7 novembre 1909. Salle des réunions du Conseil municipal.

Présents : Villepontoux, maire ; Lacotte, épiciier et Payrazat, adjoints ; Dr. Priaud, Dupont, Grenouillet, Marquet, Fournier, Petit et Jardry.

Absents : Agard, Debidour, Dusolier, Ribeyrol, Boisseau, Coussy, Mériguet, Dr. Bosselut, Chalaud et Soriquet (fraction anticléricale du Conseil municipal)

Etant donné ces absences,

« Le Conseil municipal, considérant que par application de l'article 124 de la loi du 5 avril 1884, modifié le 5 janvier 1905, et la loi du 13 avril 1908, Mme de Saint-Sernin est en droit de revendiquer la propriété du lustre dont il s'agit ... est d'avis à l'unanimité des membres présents, sauf M. Jardry qui s'est abstenu, de reconnaître la propriété de ce lustre à Mme de Saint-Sernin qui devra fournir une déclaration par laquelle elle affranchira la commune de toute responsabilité de garde et de charge d'assurance. »

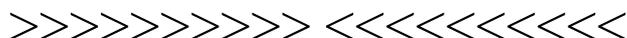
Le lustre a été enlevé lors de l'électrification de l'église, gardé longtemps dans les combles, il a été vendu récemment par les soins des descendants des propriétaires (petits enfants de M. Théophile de Saint-Sernin) et le montant de cette vente a été remis au clergé pour être employé aux besoins de la paroisse de Nontron.

Madame Battut

Communication au GRHIN le 7 janvier 1982.

Archives du GRHIN n° 84.

LA VIE RURALE EN PÉRIGORD VERT DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE.



Lorsque j'ai accepté, à la demande de Madame Clavaud, de venir vous parler ce soir de la vie rurale en Périgord Vert, je n'avais guère réfléchi à la difficulté de l'entreprise ; ni à l'ampleur du sujet, ni à sa complexité ; sans compter que je ne suis ni historien, ni économiste, ni sociologue, que je n'ai aucune qualification particulière, aucun titre pour traiter ce sujet.

Aucune qualification, aucun titre, si ce n'est celui d'aimer cette région natale...

Je vous en parlerai donc avec mon cœur bien plus qu'avec des connaissances que je n'ai pas. Je vous en parlerai en témoin avec mes souvenirs, pêle-mêle, au hasard d'une promenade, d'une promenade dans le temps ; du temps de ma grand-mère l'Albine, à la Lande du Bost, du côté de Jumilhac-le-Grand ; pêle-mêle au hasard du fil de ma mémoire.

La première moitié du XX^e siècle commence en 1900, évidemment. 1900, c'était la Belle Epoque. Né en 1917, je ne l'ai pas connue, je sais seulement comme vous tous, pour l'avoir lu, que cette époque reste célèbre par l'état d'euphorie et de légèreté qui la caractérisait ; c'était le temps des amusettes, des folâtres fredons, des danses échevelées, de la bagatelle, de la frivolité.

La Belle Epoque, c'était le bon temps. Du moins, c'est ce que l'on apprend dans les livres, mais je ne me souviens pas du tout avoir jamais entendu ni mon grand-père, ni ma grand-mère évoquer les charmes de cette époque et la facilité de la vie au temps de leur jeunesse ; ils avaient à peu près 20 ans en 1900.

C'est qu'il est bon sans doute de le préciser : la Belle Epoque pour qui ? Et c'est par là que je voudrais commencer.

Quand on veut étudier, ou même simplement évoquer une période historique, il convient toujours de la considérer dans la totalité de sa réalité ; je veux dire avec ses lumières bien sûr, mais aussi avec ses ombres, ou si vous préférez, sans oublier l'envers du décor.

J'ai appris l'histoire de France, comme tout le monde, à l'école et j'ai longtemps ignoré, complètement ignoré l'envers du décor.

Par exemple :

- Charlemagne, c'était l'empereur à la barbe fleurie, félicitant les bons élèves pauvres, grondant les mauvais riches.
- Saint-Louis, le bon roi qui rendait la justice sous le chêne de Vincennes.
- Henri IV, la poule au pot.
- Louis XIV, le roi 'Soleil' et la cour, Versailles.
- Louis XV et la Pompadour, la Du Barry...
- Napoléon, le grand capitaine aux victoires éblouissantes, et je pleurais presque à Waterloo.
- Par contre Robespierre et Saint-Just n'étaient que d'horribles sanguinaires.

Tout cela pour vous dire que longtemps, je n'ai eu aucune idée de la manière dure dont vivait le peuple aux époques considérées.

Alors j'y reviens : la Belle Epoque, pour qui ?

Un philosophe célèbre a expliqué que dans chaque pays, il y avait 'two nations', 2 nations, en gros et pour simplifier, celle des riches et celle des pauvres.

Notre région n'échappait pas à cette définition, il y avait les riches et les pauvres. Les riches, c'est-à-dire, après les seigneurs, les bourgeois, les patrons, 'lou moussur'. Les pauvres, c'est-à-dire, les ouvriers et les paysans. D'ouvriers, il n'y en avait guère dans notre Périgord Vert ; je n'en parlerai pas car mon sujet est d'évoquer la vie rurale.

Les riches, il y en avait avec de très grandes propriétés. Quatre propriétaires occupaient 2430 ha à Thiviers, le domaine Lanmary canton de Savignac-les-Eglises occupait 1146 ha ; le maréchal Bugeaud (la casquette) possédait 700 ha à la Durantie de Lanouaille. Les La Rochefoucault, à la limite de la Haute-Vienne et de la Dordogne, possédaient également de très grandes propriétés. Gros propriétaires non-exploitants.

Parallèlement, la région comptait un très grand nombre d'exploitations agricoles : 191262 en 1882. Beaucoup de petites. Mais dès le début du siècle, on assiste, et c'est une caractéristique fondamentale des structures rurales, à une disparition systématique des exploitations agricoles. En 1929, il n'en restait que 66551. Les 2/3 avaient disparu en un demi siècle. Moins de 50000 aujourd'hui, et le phénomène continue. Précisons qu'il y avait peu de petits propriétaires, mais des métayers. Le métayage a disparu au bénéfice du fermage.

Dans le même temps, la population de notre département a connu une importante régression :

- 501 000 habitants en 1861
- 452 000 habitants en 1901
- 387 000 habitants en 1939
- 381 000 habitants aujourd'hui.

Ces statistiques prouvent que la Belle Epoque, ce fut le triomphe des très grosses propriétés et le commencement de la disparition d'un très grand nombre de petites exploitations, en même temps que la diminution très sensible de la population.

Pourtant, la Dordogne a toujours été considérée, et ce fut à juste titre, ô combien ! comme l'une des plus belles, sinon des plus riches, régions de France.

Nous avons tous écrasé une larme de tendresse en écoutant Cyrano de Bergerac parler de la « *la verte douceur des soirs sur la Dordogne.* »

Nous avons tous senti notre cœur se gonfler de fierté en lisant ce double hommage d'Henry Miller :

- « - *La Dordogne, c'est l'approximation la plus voisine du paradis.*
- *Il se peut qu'un jour la France cesse d'exister, mais la Dordogne survivra, tout comme les rêves dont se nourrit l'âme humaine.* »

Acceptons-en l'augure et essayons de retrouver ces rêves à travers la réalité de la vie rurale après 1900.

La vie rurale, c'est quoi ? La manière de vivre, la condition humaine ; mais encore, c'est d'abord, je crois, la manière de travailler du paysan, des artisans.

C'est ensuite, et dans le même temps bien sûr, la manière de vivre proprement dite, la nourriture, les relations humaines :

- en famille
- à l'école
- avec les voisins ; les veillées
- avec la société ; les foires, les fêtes

et tout cela plein de traditions, de croyances.

C'est aussi la manière de s'expliquer :

- la langue
- les chansons
- les histoires.

Pour évoquer tout cela, c'est-à-dire, la condition humaine, il faudrait un livre, des livres, et là, passer la nuit et encore demain...

Je me bornerai à évoquer quelques souvenirs pour qu'ensuite nous puissions débattre de questions que vous aimerez soulever.

Ce qui a le plus changé sans doute dans nos campagnes, c'est le travail.

Et si l'on considère le travail de l'extérieur, ce qui frappe d'abord, ce sont les bruits, et ces changements se traduisent par des bruits nouveaux.

Il y a des bruits que l'on n'entend plus :

- le bruit du paysan qui bat sa faux et qui l'aiguise,
- le bruit du paysan qui conduit les vaches (les roues cerclées, les vaches ferrées),
- le forgeron : l'enclume,
- les chants d'oiseaux : l'alouette ? le rossignol ?

Les bruits nouveaux :

- les automobiles sur la route,
- le tracteur,
- la tronçonneuse.

Sans parler de l'horrible 'bang' des avions.

Mais voyons de plus près ces changements et tout d'abord dans le travail du paysan.

Le plus gros travail du paysan était incontestablement les foins.

Aujourd'hui : faucheuse, faneuse, râteleuse, botteleuse.

Au début du siècle : couper l'herbe à la faux (coffin, couadier), battre la faux, l'aiguiser (qito qarto), la faner (batifoler). Savez-vous ce que c'est que faner ? Il faut que je vous l'explique : c'est retourner du foin en batifolant dans une prairie ; dès qu'on en sait tant, on sait faner – Mme de Sévigné – la barger, refaner, rentrer enfin : énormes charrettes.

« *Or n'est-ce pas joyeux de voir au mois de juin, dans les granges entrer des voitures de foin énormes.* »
- Rimbaud –

Joyeux oui ! mais pénible !!

La moisson

Après les foins, le travail le plus pénible. Aujourd'hui, moissonneuse batteuse. Au temps de mon enfance, on coupait le blé à la faucille :

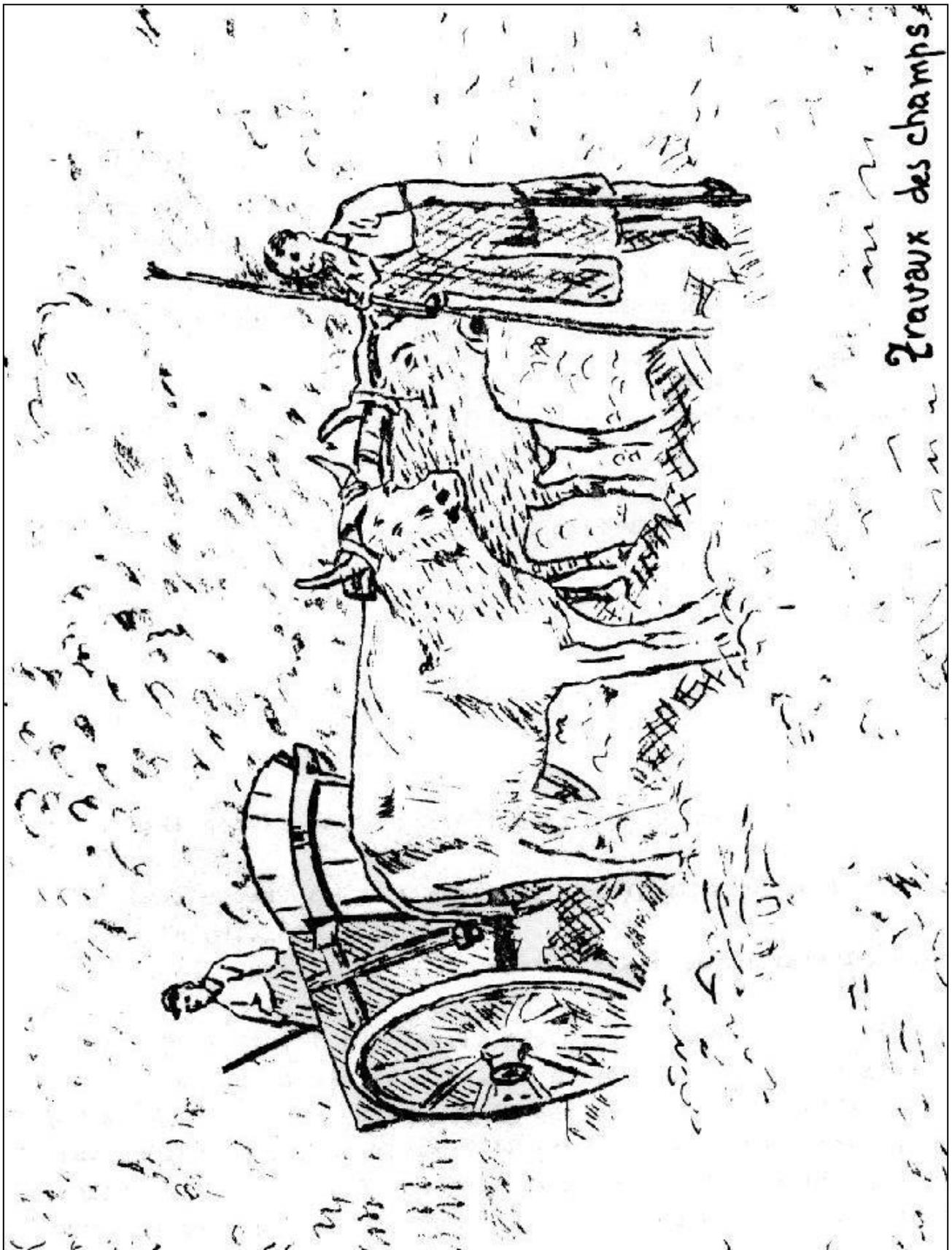
- javelles
- les javelles liées avec paille = gerbes
- engranger : les grosses gerbes
- la batteuse : monter les sacs.
- Lo gerbo baudo : repas, chansons.

Le labourage

A la charrue, tirée par les vaches :

- lier les vaches
- le joug
- Aïsse – dia banou – douçamen pito – grando lociro douçamen –

Voilà pour les travaux les plus importants. Il y en avait d'autres : planter et arracher les pommes de terre, les topinambours, 'écassouner', balayer les prés, curer les rigoles.



Après les travaux du paysan, un mot à propos du travail des artisans :

Le forgeron

Maréchal ferrant :

- ferrer les vaches, le travail
- chausser les socs de charrues, les tranches
- ferrer les sabots.

Odeur de corne brûlée, bruit de l'enclume. Le vieux Marcellin forge encore le clou du cochon.

Le sabotier

Aujourd'hui il y a encore quelques sabotiers, mais le plus gros travail se fait à la machine et souvent, le sabot lui-même.

Le vrai sabotier débitait des troncs de noyer en tronçons de 1 pied.

Pour les pointures, il comptait en pouces :

- 10 pouces = 42
- 10 pouces moins le ¼ = 41
- 9 pouces et ½ = 40

Les tronçons fendus en 4 (quartiers) avec la hache à ébûcher dont le tranchant n'était aiguisé que d'un seul côté pour que les éclats partent toujours dans le même sens. Ensuite, mise en forme par le paroir, longue lame de 70 à 80 cm.

- Puis entrent en jeu
- les tarières ou taradères
 - les cuillères
 - les rouannes pour polir avec une cuillère recourbée.

Le forgeron ferrait les sabots, avec lesquels l'hiver, les enfants s'amusaient au 'saut de la mort'.

Le scieur de long

'Lu sezaïre' qui débitait les troncs d'arbres en poutres, en traverses S.N.C.F.. Les grumes étaient prises dans le 'chantier' ou 'métier', le tronc d'arbre monté sur deux pieds, le tronc était d'abord équarri à la hache et au bisoir. Le 'chevrier' montait sur le tronc, le 'renardier' se tenait au pied. La scie était une lame montée sur cadre rectangulaire en bois, avec 2 larges poignées aux extrémités.

« *Y a pas de métier pu brave*

Trou flor e tien la. »

Que les scieurs de long.

Le feuillardier

Comme son nom l'indique, le feuillardier fabriquait des feuillards, c'est-à-dire qu'il débitait des barres de châtaignier, entre 10 et 11 pieds. Ces barres étaient fendues en 3 ou 4 et on obtenait le feuillard, qui servait à cercler les barriques. C'était la marchandise noire, par opposition à la marchandise blanche, échalas (carassonnes), piquets, lattes en bois pelé.

Les outils étaient la hache et la plane, le feuillardier portait une sorte de corset de lames de bois pour se protéger.

Le travail se faisait dans une cabane appelée la loge, faite de rames de châtaignier plantées dans le sol, pliées en forme de dôme et recouvertes de copeaux.

Le feuillardier passait trois mois dans la loge l'hiver. On 'entraînait en loge', comme les prix de Rome.

Tous ces métiers sont en perdition, quand ils n'ont pas complètement disparu, comme celui de scieur de long.

Après ces changements dans le travail, parlons des

Relations humaines

La famille

Très vif esprit de famille, peu démonstratif, mais profond. (Pas de mon petit chéri, mon trésor, mon petit lapin). L'autorité du père était telle qu'il lui suffisait d'un coup d'œil pour se faire obéir. L'aïeul était respecté, écouté. La grand-mère s'occupait des enfants. Le grand-père restait le chef de la famille.

La famille restait groupée ; les jeunes vivaient avec les vieux. Celui qui devait rester sur la propriété, l'aîné, habitait avec les parents.

Aujourd'hui, les jeunes fatiguent les vieux qui agacent les jeunes.

La noce

Événement considérable depuis les accordailles jusqu'au mariage, après des discussions sur le dot.

Le mariage comportait, cortège, bal, repas (la grange décorée, la soupe épicée à l'entrée), le menu pantagruélique ; les chansons (Janeitoun quau l'eimaro...), la recherche des novis et le lendemain à l'aube, l'arbre qu'on allait couper et que l'on ramenait, la mariée assise dessus, pour le dresser près de la maison, orné de bouteilles que l'on abattait à coups de fusil.

La naissance de l'enfant

Evidemment, grand événement 'que la boundi té progé'. La sage-femme arrivait avec sa carriole, c'était Mme Halifax, de Saint-Mathieu.

L'enfant était enveloppé dans des langes de coton ou de laine : la bourrasse et le tout ficelé dans le 'balassou', fermé par 3 épingles à nourrice. Seuls sortaient les bras et la tête, pour éviter les déformations de la colonne vertébrale et des jambes.

Il ne fallait pas lui couper les ongles, cela empêchait de parler. Il ne fallait pas le faire se regarder dans une glace, il serait idiot, 'eïnoussin'.

Hygiène

On goûtait le biberon. La soupe était mise dans la bouche pour la mettre à la bonne température (oisillon, becquée). Pas de bain ! un linge humide sur la figure.

Mais on l'aimait ! (malgré Mme Badinter !)

La mort

La veillée funèbre. On ne laissait jamais le mort seul. Le repas après l'enterrement était suivi par la messe de huitaine et la messe de quarantaine.

Les relations avec les voisins.

Relations d'entraide, mais aussi de fréquentes disputes pour des histoires de bornage (bornes déplacées la nuit !) et souvent des histoires d'eau (pour faire baigner les prés).

Un moment privilégié des relations entre voisins, entre amis, c'était la veillée, l'hiver, devant la cheminée, avec un feu d'enfer.

L'occasion était le plus souvent d'entraide :

- peler les châtaignes
- casser les noix
- égarouiller le maïs.

Après, on jouait aux cartes, on racontait des histoires : 'la chasse volante !!'

Les relations avec la société

Avec le maire : c'était souvent le hobereau de la commune. Chez moi, c'était Dubouché, la Rochefoucault. Les rapports étaient peu fréquents. On avait recours au maire en cas de conflit.

Avec l'instituteur : l'école occupait une très grande place dans la vie des paysans. Il y avait une école dans chaque bourg et même une dans les plus gros villages. Le maître allumait le poêle, sciait, balayait.

L'instituteur était un personnage respecté. On venait le consulter, et lui faire écrire des lettres. Il recevait souvent des cadeaux, au 1^{er} janvier et quand on tuait le cochon.

Le travail scolaire consistait à apprendre :

- à lire
- l'orthographe
- les quatre opérations
- la géographie avec les chefs-lieux
- l'histoire et l'histoire naturelle.

On préparait le certificat d'études, après, peu d'enfants de paysans continuaient, c'était difficile, pour suivre l'E.P.S., il fallait aller en internat.

Avec le curé : c'était le 2^{ème} personnage de la commune, et quelquefois même, c'était le premier. Il était le confident, le conseiller, on allait à confesse. C'était l'animateur de la vie religieuse : la messe, les vêpres, les grandes fêtes religieuses, Noël, Rameaux, Pâques, les processions. C'était même parfois l'animateur de la vie laïque, comme le curé Merdieu qui était chef de la fanfare.

La lutte était souvent aiguë entre croyant et libre-penseur. C'était le temps de l'anticléricisme. L'anticléricisme a été longtemps l'expression la plus vive du socialisme militant.

L'animateur de la Libre-Pensée, Lorulot, avait des conférences célèbres avec les membres du clergé.

Avec la disparition de l'école, de la cure, de la poste, c'est la mort du village.

Sur un autre plan, les grands moments de la vie du paysan étaient :

La foire

Le marché du mercredi, la foire de Saint-Yrieix. On allait à pied ou à vélo, et plus tard, par le petit train de Saint-Bounet.

La fête du village

La frairie, ‘lo balédo’.

Les jeux des enfants, c’était – la toupie – le bouchon – les quilles – les billes.

Les bals voyaient des bagarres parfois, mais les filles avaient de la retenue et les mamans accompagnaient leurs filles au bal.

Les croyances

Les rebouteux, les sourciers, les médicaments miracles telle la potion du curé Merdieu, souveraine contre la coqueluche, les fontaines miraculeuses.

A ce sujet, on posait des cendres dans un toupie pour voir dans quelle direction il fallait chercher la fontaine.

En 1880, l’espérance de vie était de 43 ans. Aujourd’hui, elle est de 69 ans pour les hommes et de 76 pour les femmes.

Faut-il ajouter que toute cette façon de vivre s’exprimait :

En patois ou plutôt en langue limousine. Car notre patois, ici à la frontière du Limousin, c’est bien la langue limousine.

Je noterai simplement que la langue limousine fut le premier dialecte d’Oc historiquement et littérairement.

Le plus ancien écrit en langue limousine date du X^e siècle ; et les plus anciens troubadours sont limousins :

- Bertrand de Ventadour
- Bertrand de Born
- Géraud de Barneil

Dante évoque Bertrand de Born dans ‘l’Enfer’.

Au XIX^e siècle les ouvrages en langue limousine se multiplient si bien que nous disposons aujourd’hui d’un inestimable trésor littéraire fait de poèmes, de fables, de contes, de grammaires et de chansons, de très belles chansons telles : Lo Brianço, lu Turlututu ; de très belles histoires : la gnorlas de lingo mido.

Ce trésor est hélas aujourd’hui bien ignoré et la langue limousine n’est plus guère parlée que par les vieux.

Il n’y a pourtant pas si longtemps, en 1937, quand je suis sorti de l’E.N., il y avait dans ma classe des enfants qui ne connaissaient pas le français. Ils étaient rares, alors que quand j’avais 10 ans, la grande majorité des enfants de la campagne ne parlaient pas français. Il serait intéressant d’étudier le caractère social de la langue, son caractère de classe. Comment les paysans parlaient le dialecte limousin entre-eux, mais s’adressaient en français au maître et aux étrangers (étrangers au village, à la région), par marque de respect, et aussi par défiance. Ceux à qui ils parlaient en français n’étaient manifestement pas des leurs.

Par contre, les bêtes étaient bien des leurs et c'est toujours en langue limousine qu'ils s'adressaient à elles. La communication était alors parfaite. Aujourd'hui, les paysans parlent français à leurs enfants mais continuent à parler en patois à leurs bêtes et entre eux.

J'ajoute que dans le bourg, les enfants parlaient français ; ceux des villages, les petits paysans, parlaient patois. Ce qui était une certaine opposition non pas de classe, mais de différence.

Il était interdit de parler patois en classe. Le fait de le parler marquait une certaine infériorité.

La langue limousine (dialecte ou patois) constitue à elle seule un sujet qui mériterait d'autres développements. Je voudrais seulement vous interroger au sujet des efforts déployés actuellement pour normaliser la langue limousine, c'est-à-dire pour unifier la langue d'Oc. De Perpignan à Limoges et de Manosque à Nontron, on écrirait et on parlerait la même langue. Est-ce souhaitable ?

Pour conclure, je veux dire pour terminer et non pas pour tirer une conclusion, on pourrait raconter les histoires, chanter le Brianço ou la gerbo baudo, danser la bourrée ou le Pelelé, manger des galetous ou uno flognardo. Ce serait évidemment un bon moyen d'exprimer notre attachement au pays, notre amour Do paï...

J'ai choisi d'exprimer cet attachement en vous faisant part de mes inquiétudes devant la disparition des exploitations agricoles. Tout à côté de mon village, 3457 exploitations ont disparu, les bâtiments sont en ruines, les champs et les prés sont envahis par les moutons, les sapins ont remplacé les châtaigniers.

Sur un autre plan, il n'y a plus d'écrevisses dans nos ruisseaux, des truites de moins en moins, et des oiseaux disparaissent.

Par contre, on élève les poulets à la chaîne, on fait pondre les poules en les éclairant dès 4 h du matin et jusqu'à minuit ; on élève les veaux comme les poulets... aux hormones. On me dit que c'est le progrès. Non ! Que le progrès soit le moyen d'alléger la peine des hommes oui, c'est son rôle et même sa définition.

Le progrès c'est la marche en avant, l'amélioration, l'essor ; et personne ne saurait être contre le progrès. Par contre, ce qui est en cause, c'est l'utilisation qui est faite du progrès. Il faut que le progrès soit mis au service de l'homme, et non conçu et développé pour la rentabilité, au service de l'argent. C'est dans cette voie, je crois, qu'il convient de porter les efforts pour réaliser pleinement la formule 'vivre au pays en travaillant'. Ce qui veut dire qu'il faut faire connaître le passé, bien sûr ; mais non pour cultiver le passé pour le passé et s'enfermer dans le pessimisme, non pas faire revivre les traditions pour être guidés par les morts, mais pour trouver comment elles pourraient s'inscrire dans les conditions actuelles.

Tout récemment, le Président de la République citait Paul Valéry : « *La véritable tradition dans les grandes choses, ce n'est pas de refaire ce que les autres ont fait, c'est de retrouver l'esprit qui fait les choses et qui en ferait de tout autres dans d'autres temps.* »

Retrouver l'esprit qui fait les choses ? Cela veut dire quoi aujourd'hui ? Cela veut dire que pour arrêter la disparition des exploitations agricoles, pour arrêter l'exode rural, il convient de permettre au paysan de vivre en travaillant, en revalorisant les prix de ses produits. Cela veut dire qu'il faut rapprocher les écoles des jeunes pour qu'ils y apprennent des métiers qu'ils puissent exercer à la campagne. Cela veut dire organiser des débouchés pour les produits agricoles, pour les jeunes, en créant des industries locales de transformation des produits de la terre.

On me dira que pour retrouver l'esprit qui fait les choses, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, c'est vrai.

Mais savez-vous que le montant des dépenses militaires dans le monde s'élève à 1 million de dollars par minute, c'est-à-dire 500 millions de centimes par minute ? 30 milliards à l'heure. Et

qu'il existe 60 000 armes nucléaires à la surface du globe, qui représentent 4 tonnes d'explosifs par tête d'humain ?

Ce qui veut dire que l'argent pourrait se trouver ; mais ce qui veut dire aussi qu'une grave menace plane en permanence sur le monde, donc sur la France et donc sur la Dordogne.

Alors si l'on veut que la prédiction d'Henri Miller se réalise : « *Il se peut que la France cesse d'exister, mais la Dordogne survivra tout comme les rêves dont se nourrit l'âme humaine* », il faut évidemment empêcher que la France cesse d'exister sans quoi la Dordogne ne survivrait que comme un rêve, ou un souvenir. Tant il est vrai que le régionalisme n'est pas une solution en soi, mais une composante de la Nation. Mais il faut surtout se convaincre que tous les bavardages, et même les plus belles pages de la littérature sur l'art de vivre à la campagne, sur ses bienfaits, sur ses richesses, resteront de purs bavardages, une imagerie d'Epinal pour résidences secondaires, demain dans le désert de notre région, si nous n'entendons pas l'appel que nous a lancé l'Albine et avec elle l'instituteur M. Bataille, et le curé Amourdedieu et tous les paysans et tous les artisans et tous les ouvriers de chez-nous, les jeunes et les vieux qui veulent « vivre au pays en travaillant ».

Monsieur Dupuis
Communication au GRHIN
Le 10 juillet 1980
Archives du GRHIN n° 66

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMERO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : la société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMERO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyraseau
- Joseph de Verneilh-Puyraseau - Félix de Verneilh-Puyraseau - Jules de Verneilh-Puyraseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMERO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMERO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMERO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Boudriol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMERO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massevy*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyraseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMERO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMERO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMERO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMERO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMERO 10 – SPECIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- Etat-civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMERO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

NUMERO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carensou*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carensou*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Julilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMERO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

NUMERO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges MarBeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massevy*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMERO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMERO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massevy*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Eglise et de L'Etat (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMERO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieures de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMERO 19 – SPECIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMERO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Etude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMERO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMERO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMERO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMERO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMERO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMERO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMERO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuill*
- Bourdeilles XIVe siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMERO 29 bis

- Naissance des associations à Nontron : *D. Poupeau*

NUMERO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuill - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Age. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMERO 30 bis

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMEROS SPECIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine *Brugière*

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

Commande d'anciennes Chroniques¹ :

Commande des numéros :

N^{os} -1 à 29 15 € X = €

Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €)

 Total : €
N.B. : les numéros spéciaux du chanoine **Brugière** sont vendus au prix de **25 €** l'exemplaire.Les tomes 28 bis des œuvres de Jules de **Verneilh** sont vendus **30 €** l'exemplaire.Le numéro 29 bis est vendu **11 €** l'exemplaire.Le numéro 30 bis est vendu **6 €** l'exemplaire.

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

 Commande à envoyer à GERARD Francis
 Bernardières
 24340 CHAMPEAUX
 frgerard24@orange.fr

✂

Bulletin d'adhésion au GRHIN*Mme, M., Mlle, M. et Mme**prénom :**Adresse :**Désirez-vous* *Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :* *Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.* *Cotisation simple : (35 €)* *Cotisation en couple : (40 €)²*

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

 Dominique Poupeau
 Le Puy de Fleury
 24300 NONTRON

1 - page à couper, à photocopier ou recopier.

2 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques